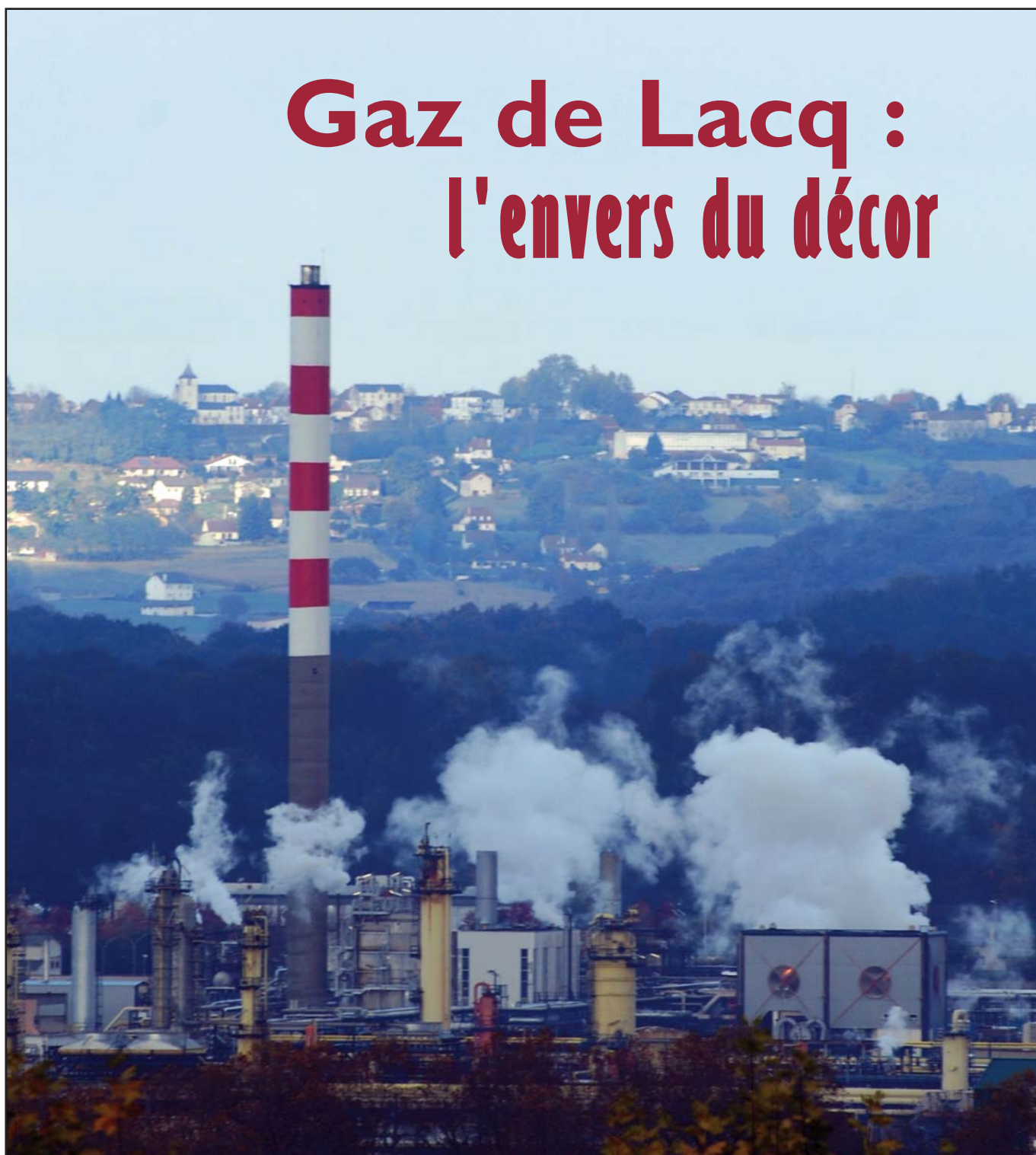


SUD-OUEST *nature*

Revue Trimestrielle de la SEPANSO

N° 161

Gaz de Lacq : l'envers du décor



N° 161 - Hiver 2013 - 5 €

SUD-OUEST NATURE

édité par la

SEPANSO

Fédération des Sociétés pour l'Etude, la Protection
Aménagement de la Nature dans le Sud-Ouest

Association loi 1901 à but non lucratif

Affiliée à France Nature Environnement - Reconnue d'utilité publique



Sommaire

La **SEPANSO** agit dans toute l'Aquitaine, et éventuellement dans les départements voisins, dans le but de sauvegarder la faune et la flore naturelles, en même temps que le milieu dont elles dépendent et d'oeuvrer en faveur de la protection des sites et du cadre de vie.

EDITORIAL	Agir dans l'Anthropocène	1
AU FIL DES MOIS	Nouvelles en bref	2
ACTUALITÉS	Ecotaxe poids lourds	3
POLLUTION	La pollution du Bassin d'Arcachon et les loisirs nautiques	4
ZOOM SUR...	Le complexe chimique de Lacq	6
ENQUÊTE	Forêt menacée, forêt utile, forêt idéale	12
RÉSERVES NATURELLES	Banc d'Arguin: une petite bête étonnante	15
	Etang de Cousseau : actualisation de l'inventaire des Invertébrés de Cousseau	15
	La Mazière : centre des oiseaux blessés	16
	Marais de Bruges : un avenir sombre pour la Cistude des Marais de Bruges	16
BIODIVERSITÉ	Auprès de mon arbre, je vivrais heureux	17
	La martre des pins	17
COLONNE DES INTERNAUTES	Qu'est-ce que le Conseil National de Protection de la Nature ?	18
POINTS NOIRS	Points noirs environnementaux en Gironde	19

Prix du numéro : 5 €

Hiver 2013



En couverture

(photo arrière-plan Bérengère Thoby)

Les auteurs conservent l'entière responsabilité des opinions exprimées dans les articles de ce numéro. La reproduction, partielle ou intégrale, des textes et illustrations est acceptée après autorisation préalable.

Fédération SEPANSO - 1-3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX

Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75 - Email : federation.aquitaine@sepanso.org

Visitez notre site Internet



www.sepanso.org



Agir dans l'Anthropocène

Par sa consommation effrénée d'énergie et de ressources naturelles, l'humanité est devenue un agent géologique majeur. Les scientifiques donnent à cette époque géologique nouvelle, le nom d'Anthropocène^{1,2}, faisant suite au Pléistocène et à l'Holocène.

Conséquence de modèles économiques et industriels insoutenables, la concentration en gaz à effet de serre dans l'atmosphère et l'acidité des océans, ont atteint en 2013 des niveaux inégalés depuis plusieurs millions d'année, augurant des bouleversements irréversibles du climat et des systèmes biogéochimiques de la Terre.

La destruction des écosystèmes terrestres et marins et des pratiques comme la surpêche, provoquent un effondrement de la biodiversité, accéléré par le changement climatique.

La dispersion dans la biosphère, d'innombrables déchets (sacs plastiques...), de milliers de nouvelles molécules plus ou moins toxiques³ et de composés radioactifs, produits par l'homme, constitue aussi un marqueur de cette époque.

Pour beaucoup d'analystes⁴, il ne s'agit pas d'une crise environnementale passagère, mais d'un dérèglement écologique majeur d'origine humaine, marquant un point de non-retour.

Ces observateurs nous exhortent à penser l'Anthropocène et à « *entendre les données et les modèles des sciences du système Terre qui nous annoncent un dérèglement à l'échelle des temps géologiques qui bouleversera radicalement les conditions de l'existence humaine.* »

Ils nous suggèrent de prendre la mesure « *de la force tellurique de l'industrialisation et de la marchandise, qui a fait dérailler la Terre au-delà de ses paramètres stables de l'Holocène.* »⁵

Face aux impasses de la « grande accélération » actuelle, les théories de développement durable et de croissance verte, n'apparaissent que comme de simples slogans et parades cognitives, dénués de réelle efficacité face au dérèglement global.

Le concept d'Anthropocène est bien le moyen de mettre en perspective notre action, tout particulièrement lors des situations frustrantes de pseudo-concertation, comme ce débat national sur la transition énergétique ou ces négociations climatiques internationales.⁶

Dans la continuité des réflexions des Aquitains Jacques Ellul et Bernard Charbonneau, il nous appartient de contribuer à « *mobiliser de nouvelles humanités environnementales pour sortir des impasses de la modernité industrialiste, et imaginer les contours de la résilience* », ainsi que les nouveaux comportements qui respectent notre seule et unique planète. ■

D. DELESTRE - Président de la SEPANSO Gironde

¹ Le terme d'Anthropocène vient des mots grecs anciens anthropos signifiant « être humain » et kainos signifiant « récent, nouveau ». Anthropocène veut donc dire la nouvelle période des humains, l'âge de l'homme.

² On considère que cette nouvelle époque géologique a commencé avec la révolution industrielle et s'est imposée au XXème siècle sous l'effet de la généralisation de l'usage des énergies fossiles- pétrole, gaz, charbon.

³ Cf article sur le tétrachlorure de carbone (CCl₄) en page 9 de ce numéro

⁴ L'entropie, maladie mortelle de l'Anthropocène. Agnès Sinaï. Entropia. N°12. Printemps 2012

⁵ L'événement Anthropocène. Christophe Bonneuil et Jean-Baptiste Fressoz. Le Seuil. Octobre 2013.

⁶ De Varsovie à Paris 2015 : gueule de bois pour le climat ? Réseau Action Climat. 23/11/2013.

<http://www.rac-f.org/De-Varsovie-a-Paris-2015-Gueule-de>



Hommage à ... Noëlle Caroline Soudan



Notre amie est décédée le 7 décembre 2013. Nous présentons nos condoléances à Michel son époux et à sa fille Marie-Laure. Entrée à la SEPANSO en 2002 Noëlle Caroline a d'abord accepté les responsabilités de secrétaire générale de la SEPANSO 40, m'apportant une aide précieuse. Au fil des années nous avons découvert ses compétences, en particulier en matière de santé. Elle a pris en charge le dossier « Santé & Environnement », ce qui l'a amenée à travailler sur le Plan Régional Santé Environnement d'Aquitaine (cf Sud-Ouest Nature). Ses travaux l'ont fait apprécier au niveau de notre fédération régionale qui l'a élue Vice-présidente, mais aussi de notre fédération nationale qui l'a cooptée au directoire du Réseau Santé Environnement de FNE. Elle nous a apporté ses méthodes rigoureuses de travail : définition des objectifs et outils d'évaluation de la progression. Cela ne l'empêchait pas d'être à l'écoute des autres avec beaucoup de générosité. Cette intellectuelle qui communiait avec la nature militait chaque jour avec ténacité pour la défendre. Un bon souvenir parmi tant d'autres, celui de notre amie agitant sa lampe de poche pour signaler au hérisson que son repas était servi. ■

G. CINGAL - Président SEPANSO Landes

Agriculteurs et jardiniers bientôt obligés de cultiver dans la clandestinité ?

Les sénateurs ont adopté le 20 novembre à l'**unanimité** un projet de loi élargissant aux plantes le **délit de contrefaçon** : semer sa propre récolte, acte banal perpétué depuis les origines de l'agriculture, est désormais considéré comme criminel au même titre que la fausse monnaie ou la reproduction de sacs ou montres de grandes marques. En 2014 la chasse aux contrefaçons va s'étendre jusque dans les potagers, champs et fermes. Les « obtentions végétales » sont considérées comme faisant partie de la propriété intellectuelle : « les agriculteurs qui utiliseraient des semences de ferme sur leur propre exploitation sont assimilés de manière tout à fait abusive à des criminels en réseau » s'insurge la Coordination rurale : le Collectif "Semons la biodiversité" avait interpellé les sénateurs dans une lettre ouverte : graines de soja, maïs, tomates, céréales ou patates pourront être considérés comme des copies illégales !

Cette loi protégerait les entreprises commercialisant des semences : depuis 2011 une loi autorise la reproduction à la ferme de 21 variétés de semences seulement en échange d'une redevance appelée « contribution volontaire obligatoire » ! Cette nouvelle loi demanderait à tous les agriculteurs utilisant des semences de ferme de s'enregistrer auprès de l'administration d'après *Réseau semences paysannes*. Ainsi, sur simple demande d'une entreprise détenant un **droit de propriété intellectuelle** sur une variété, l'administration aiderait cette entreprise à lutter contre les contrefaçons. Les services des douanes pourraient saisir les semences « contrefaites » ou la récolte qui en est issue et si « l'Etat n'applique pas la loi en faisant payer l'agriculteur, il pourra être poursuivi par l'entreprise ». Selon la *Coordination nationale pour la défense des semences fermières (CNDSEF)* il existe déjà un arsenal juridique permettant aux firmes semencières de faire respecter leur droit. C'est cette menace constante de contrefaçon qui a conduit les agriculteurs américains à cultiver plus de 90 % de soja et maïs avec des OGM brevetés. Aujourd'hui 75 % du marché mondial de semences est contrôlé par seulement dix multinationales.

Pour le sénateur socialiste Richard Yung, il s'agit de « protéger nos entreprises »

Une bataille législative s'amorce : le projet de loi sur les contrefaçons devrait être **discuté en février 2014**

Une **campagne** pour une loi de reconnaissance positive des droits des agriculteurs et jardiniers a été lancée sur www.semonslabiodiversite.com

F.C.

D'après bastamag.net article de Sophie Chapelle 22-11-13 novembre

Gypaète barbu abattu dans les Pyrénées

Le 24 novembre, un Gypaète barbu est trouvé dans un fossé par des cheminots le long de la voie ferrée entre Bayonne et Saint Jean Pied de Port : récupéré par le Centre départemental de la sauvegarde de la faune sauvage des Pyrénées Atlantique Hégaldia, la radiographie montre que l'oiseau a reçu 6 plombs de chasse. Malgré les soins prodigués, le Gypaète meurt le 26. Comment est-il possible de confondre un Gypaète barbu avec une autre espèce ? Malheureusement, les Pyrénées Atlantiques détiennent le triste record de Gypaètes barbues tirés dans le massif des Pyrénées, ainsi la Navarre vient de perdre un des huit couples de son territoire.

(communiqué de LPO et Hégaldia)

Varsovie : fin pitoyable d'une conférence sur le climat

Les ONG (Organisations non gouvernementales) écologistes ont quitté la conférence des Nations Unies sur le climat à Varsovie, désolées et dépitées devant les provocations organisées par la Pologne : *surpris* par la présence d'une BMW surpuissante exhibée à l'entrée du lieu de la conférence et les logos des firmes multinationales affichées : « Dès l'entrée, les logos sont partout : les distributeurs d'eau signés **Alstom**, les fauteuils **Emirates**, le mobilier **Ikea** ... ce fut un choc à notre arrivée ! » décrit Célia Gautier du *Réseau Action Climat*.

La Pologne a joué de la provocation en accordant le statut de partenaires à douze entreprises (Alstom, Arcelor-mittal, BMW, Emirates etc) tout en organisant un sommet sur le charbon.

La conférence mascarade s'est concrétisée : le Japon annonçant une augmentation de ses émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020 : les pays riches refusant de tenir leurs engagements financiers envers les pays pauvres pour les aider à s'adapter à un changement climatique, les pays émergents voulant que les pays riches fassent plus d'efforts qu'eux. La France qui doit accueillir la conférence de 2015 a peu de chance d'inverser ces tendances, alors qu'elle même est bien défaillante en ce qui concerne ses émissions de GES si l'on considère son triste bilan en la matière

F.C.

(D'après Reporterre <http://www.reporterre.net/>, voir aussi « Les 39 agressions du gouvernement de M Ayrault contre l'écologie »)

Finirons-nous enfin par avoir accès aux informations qu'on nous cache ?

Pesticide Action Network Europe et Greenpeace Pays-Bas avaient demandé à la Commission de l'Union européenne accès aux informations concernant le Glyphosate (impuretés, adjuvants, lots utilisés pour évaluer la sécurité du produit) ; la Commission avait refusé de rendre publiques ces informations.

La Cour de Justice de l'Union Européenne (Luxembourg) a estimé que la Convention d'Aarhus implique que tout document qui contient des informations relatives à des « émissions dans l'environnement » doit être communiqué sans restriction (arrêt du 08/10/2013). Dans la mesure où les impuretés et d'autres produits chimiques rajoutés à la substance active sont épandus ils répondent à la définition de l'« émission » et la Commission doit fournir les informations.

Il est indispensable de savoir quelles impuretés et quels adjuvants sont dans les pesticides étant donné qu'ils peuvent nuire aux personnes exposées. L'information sur les lots doit également être accessible ; il est important pour nous de pouvoir comparer les produits testés et les produits commercialisés puisqu'il y a des doutes sérieux sur la sincérité des déclarations des producteurs

G.C.

Source : <http://www.pan-europe.info/>
Arrêt de la CJUE : <http://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=142701&pageIndex=0&doclang=FR&mode=req&dir=&occ=first&part=1&cid=395776>

Ecotaxe poids lourds : démêler le vrai du faux

Novembre 2013

**L'usage du réseau routier est gratuit ...
mais son entretien nous coûte cher :
vrai**

Alors que la circulation sur le réseau routier hors autoroutes, est actuellement gratuite pour les poids lourds, l'utilisation des réseaux ferroviaires et fluviaux fait l'objet d'un péage. Il serait normal que les acteurs économiques français et étrangers, utilisateurs principaux du réseau routier, paient leur part, sur le principe de l'utilisateur/payeur mais aussi du pollueur/payeur. L'écotaxe est donc bel et bien une redevance versée en échange du droit d'usage d'un service.

**Si l'écotaxe est supprimée, les impôts
n'augmenteront pas : faux**

Le coût du réseau routier (entretien) est actuellement supporté par la collectivité, c'est-à-dire par le contribuable français et les impôts dont il s'acquitte. La suspension de l'écotaxe représente un manque à gagner qu'il faudra obligatoirement compenser par une augmentation des impôts.

**Les exonérations pour les transporteurs
sont nombreuses : vrai**

Le transport routier de marchandises a bénéficié depuis 2009 de mesures favorisant son développement en anticipation de la mise en place de l'écotaxe. Ces mesures (réduction de la taxe à l'essieu, augmentation du dégrèvement des taxes sur le gasoil, généralisation du 44 tonnes...) représentent un coût important pour les finances publiques : 800 millions de cadeaux fiscaux concédés auxquels il faut ajouter 1,2 milliard de manque à gagner annuel en cas de suppression de l'écotaxe et 800 millions à payer au prestataire en cas de dédit. La facture grimpera vite pour approcher les 3 milliards d'euros en 2014 ! De plus, rappelons que l'écotaxe fait déjà l'objet d'allègements et d'aménagements pour certaines régions comme par exemple la Bretagne (réduction de 50%).

Avis diffusé par le réseau Transport et Mobilité Durable
de France Nature Environnement

**L'écotaxe permet de rééquilibrer la
concurrence avec les membres de
l'Union européenne : vrai**

Ce type de redevance est déjà entré en vigueur dans plusieurs pays européens : Allemagne (depuis 2005), Suisse (depuis 2001), Autriche (depuis 2004) etc. Le secteur des transports routiers souffre en effet de la concurrence déloyale de certains pays, notamment européens, en raison d'un vrai dumping social. En taxant le réseau des grandes routes nationales qui subissent un report des camions souhaitant éviter le réseau autoroutier payant, l'écotaxe fera donc payer les 800 000 camions, dont 200 000 de compagnies étrangères, qui circulent pour l'instant gratuitement en France chaque année.

**L'écotaxe protège nos territoires et
l'économie de proximité : vrai**

Dans le contexte de notre économie mondialisée, les sites de production sont souvent très éloignés des lieux de distribution, situation rendue possible par un système de transport routier sous tarifé et très loin de son coût social. Le montant de l'écotaxe dépend du nombre de kilomètres parcourus et du poids du véhicule. En faisant payer plus le transport longue distance, il s'agit d'un dispositif qui rend plus compétitifs les produits de proximité ayant de surcroît peu contribué au réchauffement climatique et à la dégradation de la qualité de l'air. Son objectif est donc d'inciter au changement de comportement.

**L'écotaxe est responsable de la situation
économique de la Bretagne : faux**

La situation que connaît aujourd'hui la Bretagne est avant tout le résultat d'un modèle productiviste à la dérive qui génère une baisse de revenus et désespoir chez bon nombre de petits paysans. Modèle productiviste qui profite d'un transport routier sous-tarifé, justifie des parcours parfois invraisemblables pour nos produits et ce afin d'"optimiser" la rentabilité au détriment des emplois, de l'environnement et d'une production de proximité. Au sein de l'industrie agroalimentaire, certains ont déjà pris le chemin d'une meilleure valorisation et de plus de valeur ajoutée.

**L'écotaxe impactera le pouvoir d'achat
des français : faux**

Le transport pèse très peu dans le prix d'un produit. L'impact de l'écotaxe sur le bien de consommation final sera de l'ordre de 0,1 à 0,4 %. A titre d'exemple, pour un primeur, sur une liaison Ile de France-Bretagne, la hausse sera de 0,05 euros au kilo. L'écotaxe n'aura pas d'effet perceptible sur les prix à la consommation.

**L'écotaxe permettra de réduire certains
transports et de polluer moins : vrai**

L'application de l'écotaxe provoquera une meilleure organisation du transport routier et une compensation de son coût par une meilleure optimisation des changements et la réduction des transports à vide. De plus en faisant payer plus les camions les plus polluants, elle incitera au renouvellement du parc et à une réduction des pollutions de l'air.

**Sans écotaxe, on pourra financer les
transports de demain : faux**

L'écotaxe permettra de financer la modernisation des infrastructures routières, mais aussi ferroviaires, fluviales et portuaires. Sans le produit de l'écotaxe, comment la France pourrait-elle se donner les moyens de sa politique de report vers les modes de transports plus vertueux et comment pourra-t-elle financer les transports de demain ?

**Le contrat Ecomouv est un écran de
fumée : vrai**

Quoi qu'on pense du système de partenariat public privé (PPP), le contrat avec Ecomouv ne doit pas être pris comme prétexte pour enterrer définitivement l'écotaxe. Les frais de gestion, qui comprennent également le remboursement de l'investissement, à hauteur de 20% (au coeur de la polémique) sont-ils excessifs étant donnée l'importante logistique nécessaire à la collecte ? Pour un système similaire, l'Allemagne, est à environ 15% de frais de gestion. De plus, ce taux de 20% n'a jamais été caché et personne jusqu'à présent ne semble s'en être ému. Quand on veut se débarrasser de son chien, on l'accuse d'avoir la rage. ■

Solidaire de FNE, la SEPANSO Aquitaine, attend de l'écotaxe qu'elle favorise le report modal vers les modes de transport les plus vertueux en matière de consommation énergétique de pollutions et d'émissions de CO2, mais également en matière d'impacts sur les territoires. C'est pourquoi elle souhaite que soient privilégiés les investissements dans l'amélioration du réseau ferroviaire existant plutôt que vers des grands projets d'infrastructures nouvelles (autoroutes, aéroports, LGV) trop chers, grands consommateurs de territoires et vecteurs de toujours plus de déplacements.

La pollution du Bassin d'Arcachon et les loisirs nautiques

J.M. Froidefond

Administrateur à la SEPANSO

Le Pays du Bassin d'Arcachon connaît depuis 30 ans une croissance démographique très rapide et continue, la plus forte de Gironde. La population permanente est passée de 83 000 habitants en 1990 à 130 000 habitants en 2010 et, si la tendance se confirme, devrait atteindre 150 000 habitants permanents en 2015 et 200 000 en 2030. En période estivale, la population dépasse déjà les 400 000 habitants. C'est une population aisée, attirée par les loisirs nautiques.

Notons par exemple, l'augmentation considérable du nombre de bateaux de plaisance sur le Bassin avec plus de 25 000 immatriculations. Au mois d'août, le week-end, c'est plus de 800 bateaux à l'île aux Oiseaux et plus de 1 000 au Banc d'Arguin. Le nombre de bateaux présents dans le Bassin d'Arcachon est de 12 000 environ, dont 95% pour la plaisance.

Or, 77% de ces embarcations sont motorisées. La puissance moyenne des moteurs est de 130 CV (Etude Geomer, 2010), beaucoup plus élevée sur le Bassin d'Arcachon qu'en Bretagne. Le nombre de jets skis croît très rapidement. Or le Bassin d'Arcachon est une lagune semi-fermée avec un plan d'eau de 72 km² seulement et dont les eaux internes ne sont renouvelées par les eaux océaniques que tous les 15 jours en moyenne (Plus et al., 2006, 2007).

Bioaccumulation des hydrocarbures (HAP) dans les huîtres (Fig.1)

La contamination des mollusques par les Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP, hydrocarbures provenant de moteurs essentiellement) est très importante par rapport aux autres sites côtiers du littoral Manche-Atlantique, en particulier au fond du Bassin.

En 2005, 1,3 million de litres de gazole et 2,8 millions de litres d'essence ont été vendus pour être consommés sur le Bassin. Ces quantités sont fortement sous-estimées puisque les quantités vendues en dehors des stations portuaires ne sont pas comptabilisées (Trut et al. 2008). Même si la concentration dans l'eau peut apparaître faible (Auby et Maurer, 2004), le problème, c'est que ces hydrocarbures pyrolytiques sont bio-accumulés dans la chair des huîtres. On constate que les valeurs atteintes à ce jour ont atteint la valeur limite.



Photo J.M. Froidefond

A juste titre, le motonautisme avec la sur-motorisation des embarcations est pointé du doigt par IFREMER et le LPTC (Trut et al., 2008). C'est la compétition, à celui qui ira le plus vite au Banc d'Arguin (250 CV sur un grand zodiac) ! Pourquoi, la vitesse n'est-elle pas limitée à 12 nœuds au lieu des 20, voire 30 nœuds dans certains chenaux ? On constate une méconnaissance des règles de priorité et un non-respect des règles de vitesse dans la zone des 300 m (passage rapide au ras des parcs, quand ce n'est pas au milieu).

De plus les pollutions d'origine terrestre, telles que le ruissellement sur les parkings et la circulation automobile, ne font qu'aggraver le phénomène.

Ces concentrations en HAP bio-accumulés dans la chair des huîtres ont été mesurées par EPOC, Laboratoire associé au CNRS et à l'Université Bordeaux-1 et sont publiées sur le site internet (programme ASCOBAR, 2010). Ces concentrations, dans la partie interne du Bassin, sont comparables à celles des coquillages situés en Baie de Seine. Certains ont accusé les apports atmosphériques mais une étude récente (OSQUAR, EPOC, 2011) démontre un apport relativement mineur par rapport au motonautisme.

L'apport par les eaux pluviales, par lessivage des routes et des parkings, avec un SCOT qui fait la part belle à l'étalement urbain et donc aux infrastructures routières reste à déterminer, mais pourrait être aussi très important. Une mise au point récente (2012) a été réalisée par IFREMER (Auby et al., 2013) sur la base de l'exploitation des données RNO, ROCCH et DCE (Figure 1). Les fortes teneurs en HAP sont confirmées. Ces teneurs sont presque 4 fois plus importantes que celles mesurées à Boyardville. « Ces teneurs dans les huîtres dépassent le seuil sanitaire (soit 150 µg/kg de poids sec) dans les deux sites du fond du Bassin »

Relargage des « antifoulings » et bio-accumulation dans la chair des huîtres

Beaucoup de bateaux de plaisance, à moteur ou non, sont protégés par des peintures antifouling, qui renferment du cuivre et des pesticides. Au bout d'un temps relativement court (3 mois à un an), ces produits sont relargués dans le milieu marin. Ils ont un effet rapide et à faible concentration sur le phytoplancton, en inhibant la photosynthèse.

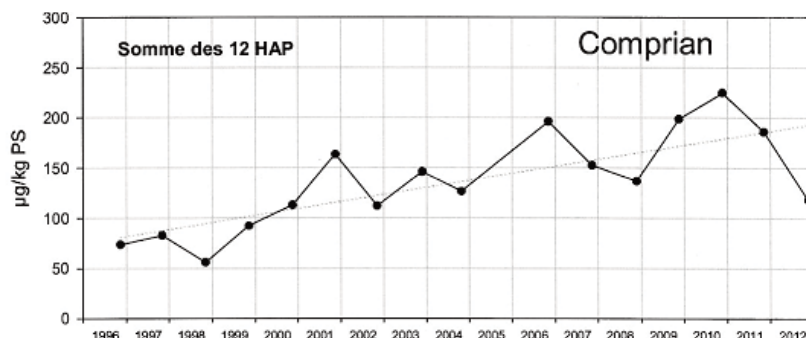


Figure 1. Evolution des concentrations en HAP dans les huîtres (µg/kg de poids sec) au fond du Bassin (Comprian) de 1996 à 2012 (Page 10, IFREMER, Auby et al., 2013)

Le TBT (Tributyl-étain), produit interdit car nocif pour les organismes marins, est encore retrouvé soit à l'occasion de mise à l'eau de bateau de plaisance, soit à l'occasion de dépôts de dragage (IFREMER, Auby et Maurer, 2004). Plus récemment, l'étude « ASCOBAR » (EPOC, RRLA, 2010) a révélé des concentrations non négligeables en Irgarol, un autre antifouling.

Le programme d'étude « ASCOBAR » (EPOC, 2010) a montré aussi que ces produits (Irgarol notamment) étaient prépondérants dans le milieu marin en été et à proximité du port d'Arcachon. Cela démontre bien le lien avec le nautisme. Les récentes mesures effectuées par EPOC montrent une décroissance de l'Irgarol au niveau du Grand Banc. Cependant, rien n'est dit sur les autres antifouling. Quelles sont leurs compositions chimiques relatives et quelles sont les quantités utilisées ?

La concentration en cuivre dissous ne cesse de croître dans la chair des huîtres.

Comme le disent IFREMER et le Laboratoire LPTC (Trut et al., 2008) « une bonne illustration de l'impact de ces peintures antifouling sur le milieu réside dans l'augmentation des teneurs en cuivre dans les mollusques du Bassin ».

Cette bio-accumulation du cuivre dans les huîtres a été bien démontrée par EPOC dans le programme « ASCOBAR » (2010). Elle augmente fortement dans l'intrabas-bassin et atteint 400 ng/g de poids sec dans les huîtres. Ces taux de cuivre augmentent depuis 1979 comme le montre la Figure 2. (Concentrations mesurées à Compien par IFREMER dans le Bulletin de surveillance, 2011).

Un métal tel que le cuivre peut induire des perturbations physiologiques au niveau enzymatique ou hormonal, en dehors du fait que c'est un marqueur des antifouling. Une réduction des rejets de biocides et métaux tel que le cuivre induirait une meilleure qualité des produits de la mer et une réduction des risques sanitaires.

Nuisances et pollutions dues aux bateaux à moteur

Les nuisances sonores atteignent un niveau très élevé dans le Bassin d'Arcachon à cause des hors-bords et des jets-skis principalement. Ces derniers, ont la palme incontestable. Les conséquences des turbulences et du bruit des hélices et des turbines sont très graves pour l'environnement, quoique peu étudiées. La plupart des organismes marins, et en particulier les poissons, utilisent les sons pour détecter des proies ou éviter des prédateurs. C'est pourquoi ils fuient à l'approche d'un bateau rapide équipé d'un moteur. Les effets nocifs des bruits des hélices et des turbines sur les poissons, et par conséquent sur la pêche, sont majeurs. A cela s'ajoute les ultrasons produits par les sondeurs. Il est fort probable que ces nuisances sonores soient une des causes de la diminution des prises en été dans le Bassin d'Arcachon. Ce n'est pas un hasard si les 6 dauphins qui habitaient le Bassin d'Arcachon ont disparu depuis une dizaine d'années après avoir montré des comportements de stress.

Ces nuisances sonores ont aussi un effet néfaste sur les oiseaux et l'environnement en général, y compris sur les baigneurs ou les promeneurs.

Encore une raison supplémentaire pour que la limite de vitesse soit ramenée à 12 nœuds sur la totalité du Bassin d'Arcachon, au lieu des 20 nœuds et 30 nœuds actuellement. Si les professionnels peuvent faire valoir des arguments, il n'en est pas de même pour les vacanciers qui n'ont pas de raison sérieuse de se déplacer rapidement en utilisant des moteurs surpuissants.

En définitive il serait urgent que les plaisanciers prennent conscience des nuisances du motonautisme sur le Bassin d'Arcachon et que les comportements évoluent.

D'une part, il s'agit de favoriser un nautisme plus respectueux tel que le bateau à voile, l'aviron ou le kayak et d'autre part il est nécessaire de limiter la vitesse à 12 nœuds, de réduire la puissance des moteurs, et le nombre d'embarcations motorisées et enfin d'interdire l'usage des antifouling.

Enfin il serait urgent de traiter les eaux de ruissellement provenant des parkings. ■

Références

- ASCOBAR.** Apports scientifiques à la problématique conchylicole sur le Bassin d'Arcachon. Rapport du RRLA, (EPOC), 2010, 35p. <http://rrla.epoc.u-bordeaux1.fr/>
- Auby, I. et D. Maurer (2004).** Etude de la reproduction de l'huître creuse dans le Bassin d'Arcachon. Rapport final. IFREMER, Laboratoire Environnement Ressources Arcachon. 203p.
- Auby, I., Trut, G., Gourtau, L., Oget-Jeanneret, H. (2013).** Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP) dans les huîtres du Bassin d'Arcachon. Comparaison avec les teneurs mesurées dans les autres masses d'eau du bassin Adour Garonne. Réflexions établies sur la base de l'exploitation des données RNO, ROCCH, DCE. IFREMER, Laboratoire Environnement Ressources Arcachon, 22p.
- Bulletin de la Surveillance de la Qualité du Milieu Marin Littoral 2011.** Résultats acquis jusqu'en 2011. IFREMER/RST/LER/AR/12.004/Laboratoire Environnement Ressources Arcachon, 2012, 113p. - <http://archimer.ifremer.fr/doc/00112/22372/20052.pdf> (6.85 Mo)
- Etude de la fréquentation nautique du Bassin d'Arcachon.** Rapport Geomer. UMR 6554. 97p.
- OSQUAR.** Volet 2. Usages et qualité sur un territoire ostréicole. Rapport RRLA. 2011. 55p. <http://rrla.epoc.u-bordeaux1.fr/>
- Qualité du milieu littoral.** Bulletin de surveillance. Edition 2008. Rapport IFREMER. RST/LER/AR/08.004. 83p.
- Trut G., Auby I., Budzinski H. (2008).** Impact potentiel des activités nautiques sur la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon. Rapport présenté à la demande du Groupe de Travail « Plaisance et Environnement » mis en place par Mr le Sous-préfet d'Arcachon dans le cadre du suivi du SMVM du Bassin d'Arcachon, 35 p.

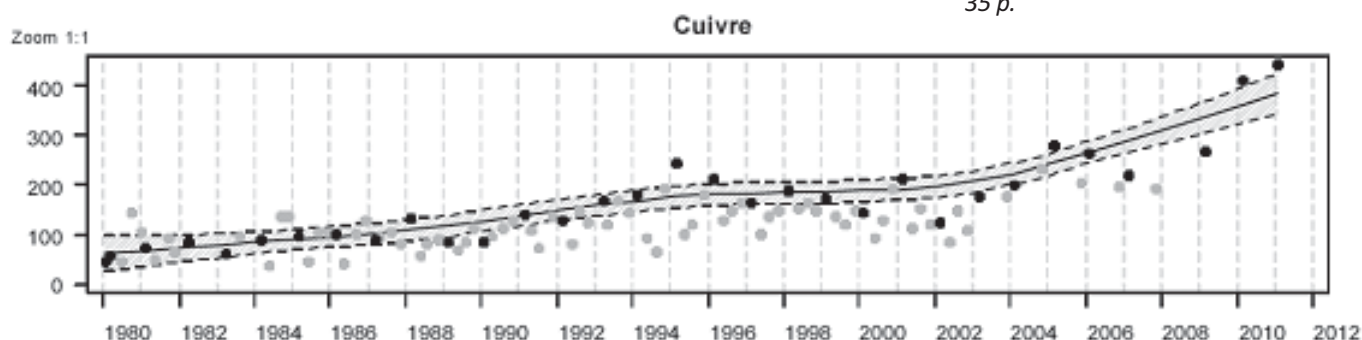


Figure 2. Augmentation du taux de cuivre dans les huîtres de 1979 à 2011 à Compien (Bulletin de Surveillance, IFREMER 2011, p.64)

Un métal tel que le cuivre peut induire des perturbations physiologiques au niveau enzymatique ou hormonal, en dehors du fait que c'est un marqueur des antifouling. Une réduction des rejets de biocides et métaux tel que le cuivre induirait une meilleure qualité des produits de la mer et une réduction des risques sanitaires.

LOS MOTS DEU SILENCI



Photo B. Thoby

Sabrina Duffau, Michel Rodes, Cathy Soublès, Bérengère Thoby
(SEPANSO Pyrénées atlantiques)

Parler des conséquences environnementales de l'industrialisation du complexe de Lacq est un sujet que bien peu de personnes ont osé soulever depuis la découverte du gisement.

Si le problème environnemental a été posé de façon cruciale au début de l'exploitation du gisement de Lacq, puis dans les années 1970 par quelques écologistes, que l'on méprisait plus qu'ils n'étaient écoutés, et par quelques rares syndicalistes, il n'est abordé aujourd'hui que dans des instances de concertation dont le grand public ignore l'existence.

Qui connaît le SPPPI¹, le CODERST² ou le CLIC³ ? Ces instances sont composées de hauts fonctionnaires, de responsables politiques, d'industriels présents sur le site. Un très petit nombre d'associations environnementales - dont la SEPANSO Pyrénées-Atlantiques - et de syndicalistes y sont associés. Les riverains, eux, ne sont pas conviés dans les deux premières.

De la même façon, le problème sanitaire n'a été que très peu abordé et toujours dans des cercles très restreints. Actuellement et malgré les interrogations de quelques syndicalistes sur le complexe il n'est pratiquement pas évoqué.

Pourquoi cette opacité ? Pourquoi ce silence ? Pourquoi est-il si difficile voire douloureux de poser des mots sur ces questions ? Pourquoi cette chape de plomb ?

En soulevant cette problématique, nous posons en fait la question : "jusqu'où peut-on aller dans l'acceptation des risques dans le domaine industriel ?"



Photo B. Thoby

LE COMPLEXE DE LACQ

D'une zone rurale à un complexe industriel

Le complexe industriel de Lacq est situé entre Pau et Orthez, sur la plaine du Gave de Pau, au milieu des « saligues », forêts inondables ou ripisylves, là où se trouvaient des prairies marécageuses, des bosquets. Il n'y avait autrefois aucune construction, le risque d'inondations étant trop important. C'était une région essentiellement rurale qui vivait de polyculture.

A la fin des années 1950, deux révolutions techniques arrivèrent en même temps : le maïs hybride, très productif et rentable et l'exploitation du gisement de gaz. Voilà qui modifiera profondément les modes de vie, les paysages et les mentalités.

Avec le complexe s'est créée, à 6 km de là, de l'autre côté du gave, une ville nouvelle construite de toute pièce : Mourenx. C'est là qu'ont vécu jusqu'à 11 000 personnes essentiellement des ouvriers de différentes nationalités. On se souvient encore de ces hommes et de ces femmes qui ont connu, lors de la création de cette ville atypique, des conditions de vie très précaires. Mais le travail était là et pouvait être, à l'époque, synonyme d'espoir, de réussite sociale ou/et professionnelle.

Aujourd'hui Mourenx accueille un peu plus de 7000 habitants. C'est une petite ville où se côtoient plusieurs cultures, plusieurs histoires.

¹ Secrétariat Permanent pour les Préventions des Pollutions Industrielles

² Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques

³ Comité Local d'Information et de Concertation

Le complexe chimique de Lacq : les mots du silence

L'exploitation du gaz de Lacq a commencé en avril 1957, lorsque les problèmes liés à sa forte teneur en hydrogène sulfuré (H_2S) ont pu être résolus. La disponibilité d'une énergie abondante ainsi que des produits extraits et dérivés du gaz explique le développement rapide et la diversification du complexe industriel essentiellement en direction d'activités chimiques (chimie du soufre, du carbone et de l'azote).

Lacq aujourd'hui

Le complexe industriel de Lacq, c'est environ une vingtaine d'entreprises classées SEVESO, réparties sur quatre plates-formes dans un espace d'une dizaine de km².

■ **La plate-forme de Lacq** reçoit essentiellement des industries dont les activités principales sont la chimie du soufre et l'exploitation du gaz. Sept établissements sont classés SEVESO.

■ **La plate-forme de Mourenx** est gérée par la SOBEGI depuis une trentaine d'années. Elle accueille des unités de chimie fine. Une dizaine d'établissements sont classés SEVESO.

■ **La plate-forme de Mont** est reliée par pipes à l'usine de Lacq. Elle accueille sur son site ARKEMA, qui exploite depuis 2010 un pilote de nanotubes de carbone. L'établissement est classé SEVESO seuil haut.

■ **La plate-forme de Pardies-Noguères** accueille trois établissements classés SEVESO seuil haut.

Actuellement, si l'odeur du soufre a diminué, des produits plus sournois et tout aussi dangereux sont utilisés ou/et fabriqués sur le site et à proximité.

Les pollutions historiques comme actuelles dues à l'activité industrielle sont nombreuses : c'est un véritable cocktail d'hydrocarbures, de métaux lourds, et autres substances chimiques que l'on retrouve dans les sols, les eaux et l'air. Dans les communes de Pardies, Os-Marsillon, Noguères et Mont des arrêtés de restriction d'usages ont été pris interdisant l'utilisation des eaux souterraines ou des eaux de surface « à des fins alimentaires et sanitaires ou pour l'arrosage et le lavage des fruits et légumes cultivés ».

Le complexe de Lacq est couvert par deux plans de prévention des risques technologiques, celui de Mourenx adopté en juin 2012 et celui de Lacq-Mont en cours d'élaboration.

1957- 2013 : 56 ans d'exploitation du gaz de Lacq

Le 14 octobre 2013, le groupe TOTAL a arrêté la production du gaz commercial du bassin de Lacq. Une page importante de l'histoire industrielle du Béarn est ainsi en train de se tourner. Une histoire marquée par l'immobilisme des services de l'État, la privatisation des profits, la collectivisation des risques et des pollutions.





Des pollutions massives

Un demi-siècle d'exploitation gazière et de chimie fine, évoluant au gré de l'avancée des techniques et des normes de sécurité environnementales et sanitaires, laisse un lourd héritage.

L'usine de Lacq a été exploitée à partir de 1957 par la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine (SNPA) puis par Elf Aquitaine et enfin par TOTAL (via sa filiale TEPF). Dans les années 1970, quelques 3 000 salariés y travaillaient. On y traitait 33 millions de m³ de gaz et 3 000 tonnes de soufre par jour.

Les rejets dans l'atmosphère étaient énormes : 700 tonnes de dioxyde de soufre (SO₂) par jour avec des pointes de pollution pouvant atteindre 1000 tonnes. En l'absence de vent, un nuage jaunâtre épais stagnait à 25 km à la ronde.

A cela s'ajoutaient les rejets de l'usine d'aluminium de Péchiney à Noguères qui pouvaient atteindre chaque jour 900 kg de fluor, moitié sous forme de gaz, moitié sous forme de particules. D'autres usines offrent les cocktails de la pétrochimie : benzène, Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP), oxydes d'azote, acide nitrique, éthylène.

Des dégâts record

Les végétaux sont littéralement brûlés par les pointes de pollutions. Le SO₂ provoque des « brûlures », des nécroses internervaires à partir de 0,8 ml/m³. Les plantes pérennes accumulent le fluor et beaucoup disparaissent : châtaigniers, vigne, abricotiers. Plus un champignon, plus une abeille. A 8 km à la ronde de Péchiney, la norme de 40 mg de fluor dans le foin est dépassée. La fluorose atteint également le bétail.

En 1968, le Professeur Bourbon, toxicologue en charge du complexe de Lacq déclare « de tels taux de pollutions, s'ils devaient se reproduire fréquemment paraissent incompatibles avec les conditions minimales d'hygiène et ne pourraient plus être considérés comme sans action pour la santé ».

En décembre 1973 se produit une pollution record. Le nuage de soufre stagne dans un brouillard très épais. Le préfet, de justesse, renonce à faire évacuer Mourenx.

La pollution atmosphérique a aujourd'hui fortement baissé de par les progrès techniques mais également et surtout du fait de la baisse de la production. Toutefois elle demeure encore un problème très préoccupant.

Notons que c'est seulement en 2010 qu'a été mis en place sur le bassin un dispositif d'alerte et d'information de la population en cas de dépassement des seuils de pollution au dioxyde de soufre, au dioxyde d'azote et aux particules en suspension⁴.

La pollution des sols par nombre de substances dangereuses, en particulier des hydrocarbures et des métaux lourds, impacte durablement la nappe et peut s'étendre à l'aval du site sur les eaux de surface, notamment le Gave de Pau.

L'impunité d'ELF-TOTAL

La gestion des effluents industriels a toujours été un point noir majeur dans la maîtrise des problèmes environnementaux du complexe.

La solution fut d'injecter les déchets dans les couches géologiques du Crétacé à -4000 m.

Depuis 1975, y sont enfouis directement et sans traitement préalable des effluents toxiques provenant de diverses usines chimiques de la zone industrielle.

Avec la loi de finances 2012, TOTAL a obtenu d'être exonéré de la taxe générale sur les activités polluantes suite à l'adoption d'un amendement déposé par le député-maire de Mourenx David Habib. Pour défendre cette exemption, le député s'était permis d'affirmer : « *Ce n'est pas une activité polluante : c'est simplement de l'eau salée* »⁵. Le contentieux opposant le ministère des finances et la multinationale concernant la dette fiscale de 4 millions d'euros se poursuit.

Il aura par ailleurs fallu attendre l'an 2000, la manifestation de la SEPANSO devant les caméras de FR3, pour que soit enfin construite une station d'épuration industrielle. Les effluents étaient auparavant rejetés directement dans le Gave de Pau après un simple lagunage. L'usine la plus polluante et la plus lucrative d'Aquitaine n'avait pas d'usine de traitement des rejets, démonstration flagrante de l'inaction du Préfet et du service des Mines.

Autre forme de « privatisation » du sous-sol au profit de TOTAL : le premier pilote de captage et de stockage de CO₂ réalisé en France (captage à Lacq et stockage souterrain à Jurançon) a été stoppé en mars 2013. La conception même de ce projet aboutit à faire peser les risques et les coûts sur la collectivité. Risques de fuites de ce gaz inodore et indétectable, mortel à 7 % de concentration dans l'air, risques d'acidification des nappes phréatiques et des sols. C'est l'État qui, après une brève période de surveillance par TOTAL, prendra en charge sur fonds publics la surveillance et les interventions en cas de problème sur les puits.

L'après TOTAL

Depuis le 15 octobre 2013, une nouvelle usine de désulfuration du gaz gérée par la SOBEGI (autre filiale de TOTAL) a pris le relais et ne traite plus que 450 000 m³/jour pour ravitailler en gaz et en H₂S des industriels du complexe⁶.

⁴ Une procédure spécifique d'alerte industrielle au dioxyde de soufre est établie depuis 1998 sur la zone industrielle de Lacq.

⁵ JO n°92. Débats de l'Assemblée nationale (CR) du 21 octobre 2011, http://www.assemblee-nationale.fr/13/cr/2011-2012/20120022.asp#P456_83864

⁶ Projet : Lacq Cluster Chimie 2030

La fermeture progressive des installations de TOTAL à Lacq a ouvert un gigantesque chantier de démantèlement et de remise en état qui s'étendra sur de nombreuses années. De fortes incertitudes entourent la dépollution des sols quant aux techniques à mettre en œuvre ou au niveau de dépollution qui sera effectivement exigé par l'administration. Elle se fera en fonction de l'usage futur des parcelles qui sera obligatoirement limité à des activités industrielles à connotation chimique. Beau prétexte pour dépolluer à minima. Il paraît impossible pour les décideurs locaux d'imaginer un autre avenir pour ce site que le « label SEVESO ».

De plus, le retrait de TOTAL engendre et engendrera l'arrivée sur la plateforme de plusieurs entreprises avec des effectifs plus réduits. D'après les salariés rencontrés, il y aura plusieurs opérateurs pour le même produit avec des impératifs hétérogènes, une application des consignes de sécurité différente d'une entreprise à l'autre.

Les questions se posent alors de la disparition d'un savoir-faire face à des situations de « crise », du respect des procédures, du déclenchement des mesures de sécurité et d'information, de la détérioration des conditions de sécurité au travail.

Le déraillement, fin septembre 2013, d'un train transportant du chlore sur les voies privées d'ASL – Association Syndicale Libre qui réunit les industriels pour gérer les problèmes de sécurité – en est l'illustration.

La difficile imputabilité des responsabilités dans ce contexte industriel éclaté n'est pas sans soulever des craintes pour la sécurité sanitaire et environnementale.

ARKEMA Mont, l'eau, la couche d'ozone et le CCl₄

CCl₄ ou tétrachlorure de carbone :

substance appauvrissant la couche d'ozone réglementée par le Protocole de Montréal, substance figurant à la liste 1 de la directive 76/464/CEE du 4 mai 1976⁷ concernant la pollution causée par certaines substances dangereuses déversées dans le milieu aquatique, pour lesquelles la pollution doit être éliminée classée CMR 2 (c'est-à-dire potentiellement Cancérogène, Mutagène et Reprotoxique).

Pollutions dues au CCl₄ à ARKEMA Mont :

ARKEMA utilise le CCl₄ comme solvant pour la fabrication de laurylactame (base de polymères) selon un procédé unique au monde.

Le CCl₄ et l'eau :

La norme de qualité environnementale pour le CCl₄ dans les eaux de surface est de 12 microgrammes par litre (arrêté du 20 avril 2005 relatif au programme national d'action contre la pollution des milieux aquatiques par certaines substances dangereuses).

■ Dans les années 2009/2010 on retrouve jusqu'à 130 000 microgrammes par litre de CCl₄ dans les eaux sur site. En 2011, hors site, lors d'une campagne de prélèvement dans les eaux superficielles, il a été relevé de fortes concentrations de CCl₄.

■ En mars 2012, un arrêté de restriction d'usage a été pris par la mairie de Mont afin d'interdire la consommation mais aussi l'utilisation domestique des eaux souterraines ou des eaux de surface.

■ Aujourd'hui, plus de 20 ans après la détection du problème, ARKEMA essaie de diminuer, entre autres, le taux de CCl₄ dans les eaux souterraines par un nouveau procédé pilote dont les résultats sont à ce jour inconnus.

Le CCl₄ et la couche d'ozone

Le Protocole de Montréal alloue à l'ensemble de la Communauté européenne un niveau maximal d'émissions de CCl₄ égal à 17 tonnes par an. Selon un arrêté préfectoral de 2010, ARKEMA est autorisé à rejeter moins d'une tonne d'émissions par an.

■ En 2011 ARKEMA Mont a émis 118 tonnes de CCl₄ dans l'atmosphère.

■ L'administration est prévenue en mars 2012. Les chiffres sont révélés en CODERST en juillet 2013.



Le programme d'actions proposé par ARKEMA permet seulement d'envisager de limiter les émissions annuelles à 13 tonnes par an, soit 76 % du quota autorisé pour toute l'Union européenne.

■ Le 12 août 2013 un nouvel arrêté préfectoral est pris. Il prescrit :

- la mise en œuvre des dispositifs de réduction et de suivi des émissions, indiqués dans les différentes études et expertises
- l'abrogation des valeurs limites de rejets pour les COV R40⁸ (dont fait partie le CCl₄) auxquelles était soumis l'exploitant.

Entre l'arrêté de 2010 et celui d'août 2013, on passe de 0,8 tonne à un chiffre encore inconnu mais qui s'alignerait sur les 13 tonnes de rejets en cours en 2013. C'est de la déréglementation, le fait primant le droit.

À moins d'une révision des quotas par l'Europe, à moins d'une acceptation par les autres pays membres d'autoriser la France à émettre dans l'atmosphère 13 tonnes par an de CCl₄ pour la seule entreprise d'ARKEMA Mont sur 17 tonnes autorisées pour l'ensemble de l'Union européenne, on voit mal comment se sortir de cette problématique et du risque de contentieux européen.

⁷ Codifiée par la directive 2006/11/CE du 15 février 2006.

⁸ Composés Organiques Volatils (COV) ayant des effets irréversibles possibles (R40).

« Au moins, les Béarnais ont-ils la culture du risque ? » (sic)

L'opacité régnante sur le complexe de Lacq est certainement l'un des problèmes majeurs de ce territoire.

En 1957 et 1958, des réunions de plus d'un millier d'agriculteurs furieux de voir leurs récoltes brûlées par le gaz se déroulèrent à Mourenx. Pour éviter les procès, les industriels et les élus créèrent un « Comité d'Union ». Il s'agissait de répartir les indemnités aux victimes. C'était le début du silence ou de la prétendue culture du risque.

Deux députés successifs de la circonscription, tous deux médecins, les Dr Ebrard puis Plantier, ne feront rien pour éclaircir la situation. On assiste à une complicité évidente des élus.

Les études dilatoires de l'INRA sont là pour masquer le fait majeur : alors que toute la littérature scientifique internationale a depuis longtemps établi et quantifié le parallèle entre dose de SO₂ ou de fluor et baisse de rendement pour chaque production végétale, M. de Cormis, agronome au Laboratoire de Lagor-Montardon (financé par l'État, le Conseil Général et la SNPA), feindra toujours de se demander si la pollution « à des doses subnécrotiques », sans brûlure apparente, n'aurait pas un effet sur les rendements !

Les salariés travaillaient avec 2 ou 3 ml de SO₂ par m³ dans l'usine.

En 1972, le Docteur Brun, pneumologue à l'hôpital de Pau et médecin traitant des employés déclarait « Il y a une pathologie particulière à Lacq ». Tous les médecins du bassin de Lacq s'accordaient à identifier des symptômes spécifiques. Sauf un, le Docteur Plantier !

En 1973, dans le journal *la Gueule Ouverte*, un membre de la SEPANSO écrira : « Le plus efficace c'est l'ignorance des Béarnais quant aux dangers de la pollution. Seule une douzaine d'experts sont au courant. Leurs rapports sont secrets »⁹.

Les mots sont lâchés - « experts », « rapports secrets » - relatant une situation encore bien réelle de nos jours.

De 2003 à 2006, une Étude des Risques Sanitaires sur la zone de Lacq est réalisée par un bureau d'études : BURGEAP. Son comité de pilotage est composé de plusieurs administrations - DREAL¹⁰, DDASS¹¹, CIRE¹², de représentants d'industriels, de collectivités et, au cas par cas, d'experts (essentiellement un médecin spécialiste en hygiène industrielle du Groupe Total et un docteur spécialiste en pharmaco-toxicologie d'un autre industriel).

Pas de représentant d'associations, pas de représentant du CHSCT¹³.

En 2009 et 2010, les principaux acteurs du rapport de cette étude sont auditionnés par le Haut Conseil de la Santé Publique¹⁴.

Pour justifier l'absence de communication de l'étude auprès du grand public, ils n'hésitent pas à parler de « préservation de paix sociale », de « pudeur » d'« absence d'intérêt des associations » (comment pourrait-il en être autrement lorsque l'information ne circule pas ?) avant de conclure sur la difficulté de restitution de l'étude à un public non averti.

Ce n'est qu'en 2010 que les seuls membres du SPPPI seront informés des résultats de cette étude dont nous attendons toujours la révision.

Plus récemment, lors de la révision des statuts du Groupement d'Intérêt Public (GIP) CHEMPARC¹⁵, les associations environnementales n'ont pas été invitées à rejoindre la composition de ce groupe alors que l'on y débat du redéploiement industriel de la zone industrielle. Enfin sur le Bassin de Lacq les réunions des SPPPI se font à une cadence tout à fait irrégulière (2006/2010/2012).

Nous pouvons donc nous demander si, comme s'appliquent à le répéter industriels et élus dans leur promotion du complexe, les Béarnais ont la culture du risque ou s'ils sont volontairement laissés, voire maintenus, dans l'ignorance de ces risques.



Photo B. Thoby

⁹ Rodes Michel, « Gastronomie béarnaise. À Lacq le capitalisme tue ! », *La Gueule ouverte*, n°12, octobre 1973, p.4.

¹⁰ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

¹¹ Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale

¹² Centre Interinstitutionnel de Recherche en Éco-toxicologie

¹³ Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

¹⁴ Haut conseil de la santé publique, Évaluation des risques sanitaires dans les analyses de zone. Utilité, lignes méthodologiques et interprétation, Rapport de la Commission spécialisée Risques liés à l'environnement, décembre 2012, Compte-rendu des auditions, Annexe 3.

¹⁵ Le GIP CHEMPARC est une structure chargée de promouvoir les plates-formes chimiques classées SEVESO situées sur le Bassin de Lacq

Adieu praupe praupe ¹⁶

Le départ de TOTAL a donné lieu à toute une série d'articles dans les journaux locaux vantant « *le redéploiement en marche* » de la zone industrielle.

Lacq : ce fut "*une formidable aventure*" nous diront quelques anciens salariés interrogés.

Peu de personnes connaissaient les résultantes d'une telle activité, et si l'on savait on se taisait.

La seule et unique enquête épidémiologique remonte aux années 1970 et personne ne se souvient vraiment de ses conclusions.

L'implication des syndicats sur ces questions a longtemps été timide. Avec la longue grève de Péchiney de l'été 1973, le problème est posé. Les ouvriers n'en pouvaient plus de subir le fluor, la chaleur, la poussière, l'amiante, le champ électromagnétique. Nombreux sont ceux qui s'interrogent : « *les copains sont malades* ». Les questions subsistent, chuchotées, presque honteusement posées, 40 ans après.

On nous parle de revitalisation du Bassin de Lacq, avec son lot de création d'emplois. 50 emplois seraient ainsi créés par TORAY avec la mise en service en 2014 de sa nouvelle unité de production de PAN ou PolyAcryloNitrile, base des fibres de carbone, produit à partir d'acrylonitrile, un CMR¹⁷ hautement toxique.

On oublie de dire que les salaires seront peu élevés et que l'on fera appel à la sous-traitance.

On oublie de dire que 400 emplois ont disparu en 2 ans.

On oublie de dire que nombre de productions utilisent des substances et matériaux dangereux dont on ignore encore, pour certains d'entre eux, les répercussions sur l'homme et sur l'environnement (c'est le cas des nanotubes de carbone fabriqués par ARKEMA à Mont).

Le principe de précaution est un principe dont on ne veut pas entendre parler.

Les services de l'État sont là pour surveiller le bon fonctionnement des entreprises et l'application des règles environnementales. Lorsque l'on connaît la façon dont l'épineux dossier du CCL₄ a été géré par la DREAL (voir ci-dessus), nous ne pouvons que nous interroger sur l'impartialité de ces services.

La priorité est trop souvent donnée aux considérations industrielles et économiques. La question environnementale reste secondaire. Comment pourrait-il en être autrement lorsque la protection de l'environnement se fait en fonction d'un ratio coûts-avantages qui convient à l'exploitant ? Ainsi, lorsque des multinationales comme TOTAL ou ARKEMA jugent que face à un problème de pollution les solutions envisagées sont trop onéreuses, elles ont la possibilité de ne pas les retenir.

Nous sommes en droit de connaître à la fois les conditions de travail à l'intérieur des entreprises, la gestion de celles-ci, mais également les conséquences de la manipulation des produits et en particulier des CMR sur la santé des employés, des intérimaires et sur la population.

Nous sommes en droit de demander que la dépollution des sites industriels se fasse réellement et pas avec les deniers publics.

Nous sommes en droit de demander des industries propres. Elles existent, des moyens peuvent être mis en place pour permettre leur installation.

S'interroger sur le problème de l'acceptation des dangers dans le domaine industriel est une question qui doit être débattue par tous et pas uniquement par « *ceux qui savent* ». Les cadres de l'administration et de l'industrie fuient leurs responsabilités en se cachant derrière protocoles et normes.

Il est temps de cesser de tenter de nous infantiliser en nous rassurant à bon compte mais au contraire de faire confiance en l'esprit de responsabilité de chacun pour construire collectivement l'avenir de notre territoire. ■



Photo B. Thoby

¹⁶ Adieu pauvre pauvre. Chanson satirique béarnaise interprétée pour la fin de Carnaval. Comme souvent en Béarn les paroles ont un double sens.

¹⁷ Cancérogène Mutagène et toxique pour la Reproduction.

Forêt menacée, forêt utile, forêt idéale ...

Claude Bonnette-Lucat, J.P. Bernaud et Colette Gouanelle
Commission Forêt SEPANSO Gironde

En 2012 un questionnaire sur la forêt a été envoyé par mail ou poste aux adhérents de Gironde (plus de 300). Il comportait 6 questions ouvertes sur le(s) rôle(s) des forêts, les menaces qui pèsent sur leur avenir, leur conception de la forêt idéale ainsi que sur leur fréquentation des forêts, leurs activités (et éventuellement leur rapport professionnel avec la « nature »).

Il y a eu 51 réponse, dont 49 utilisables dans les décomptes (29 hommes et 22 femmes), mais certains ont pu ne pas répondre à une question ou l'autre : des réponses souvent longues et détaillées (pour une trentaine de questionnaires), des photos, un poème.

Toutes les *expressions en italiques* sont empruntées à ces réponses.

Nous ne présenterons pas les résultats obtenus à partir d'une cinquantaine de réponses avec la précision illusoire de pourcentages statistiques

Les grandes enquêtes¹ - ONF, CEMAGREF (aujourd'hui IRSTEA) par ex. - interrogent un échantillon supposé représentatif de la population, alors que la SEPANSO réunit des personnes particulièrement soucieuses des problèmes d'environnement, et que les réponses émanent d'une partie seulement de ces dernières, volontaires. Enfin il s'agit ici de la forêt d'une région particulière, et non de n'importe où en France.

A condition de garder cela à l'esprit, on peut voir quelles représentations se font les adhérents de l'état de « leur » forêt et quels points sont plus mis en avant.

Dégradation, menaces ... et quelques points d'amélioration

[49 réponses exprimées]

Tous les enquêtés disent que la (les ?) forêt(s) dans notre région s'est dégradée et énumèrent ce qui constitue, à leurs yeux, les principales menaces qui vont aggraver son état.²

● Viennent en tête les problèmes liés à l'aménagement du territoire (pour presque tous les enquêtés).

La forêt recule selon les répondants : diminution de la surface et surtout morcellement (*grignotage/ mitage/ rupture de continuité*). En cause, l'urbanisation (dans 2/3 des réponses) et les grands travaux (routes et LGV) ; les activités agricoles et les emprises photovoltaïques sont aussi citées dans un quart des réponses.

● Puis les problèmes liés à la gestion de la forêt (dans 41 réponses) : la monoculture du pin, le manque de biodiversité posant problème par rapport à une gestion durable, et l'orientation de la production (*sylviculture industrielle/ surexploitation/ cycles trop courts/ une forêt récoltée à 30-35 ans/ travail du sol destructeur de la biodiversité/ engins de débardage qui massacrent tout*), en relation pour certains avec les problèmes de valorisation du bois (*faible revenu du bois/ pas de politique pour la forêt nationalement*).

● Ceux liés au changement climatique (dans 37 réponses) : *tempêtes liées au réchauffement*, la sécheresse qui *favorise les incendies*.

● Les risques sanitaires sont évoqués dans 27 réponses : *pins malades/ champignons/ processionnaires/ scolytes* etc. dans leurs liens avec les deux thèmes précédents ou avec la mondialisation, *maladies émergentes* ou insectes importés !

● On trouve enfin dans 19 réponses les menaces dues à des comportements inconscients ou incivils :

- à égalité, les *décharges illégales/ dépotoirs*, en particulier dans le périurbain, et les 4x4, motocross etc. *défourer à moteurs en tous genres*.

- les destructions liées à la surfréquentation, *notamment en période estivale*, et la chasse sont aussi mentionnées dans quelques réponses.



Photo D. Delestre

Les incendies cités dans un tiers des réponses (*par imprudence* ou *volontaires*) sont liés par plusieurs à l'inconscience des promeneurs, mais sont aggravés par le changement climatique et par des problèmes de gestion : entretien des forêts, nombre de Canadairs.

¹ On pourra retrouver quelques comparaisons avec ces enquêtes sur la site de la SEPANSO Gironde : www.sepanso.org/gironde à la rubrique : Forêt

² Note : plusieurs remarques des enquêtés sur le fait que plusieurs types de menaces sont liées entre elles : par ex. incendies par imprudence mais sur fond de sécheresse elle-même liée aux changements climatiques et à un abaissement des nappes phréatiques – bétonnage, surconsommation d'eau liée à la maïsiculture etc.

Forêt idéale

Amélioration

Dans 17 réponses sont signalés cependant des points d'amélioration – *les réserves naturelles/ la protection contre les incendies/ la nature a repris ses droits* (après les tempêtes)/ *la réduction des plantations en ligne/ la sensibilisation des gens* – souvent de façon très prudente sur l'avenir et limitée à quelques lieux.

Rôles de la forêt

[46 réponses exprimées] Trois thèmes dominants :

● **Rôle écologique** : pour pratiquement tous les répondants (43 réponses) :

- la forêt comme réservoir de biodiversité (*rempart de biodiversité/ réserve pour la flore/ refuge pour les animaux/ conservatoire d'arbres*), son importance pour les milieux voisins (*nutriments pour le plancton du bassin d'Arcachon*) et, de façon liée, son importance dans l'équilibre biosystémique notamment pour les sols (*production de biomasse/ amélioration des sols/ protection contre l'érosion/ maintien des berges de rivière*).

- son rôle dans la dépollution de l'air et de l'eau (*poumon vert* – le mot « poumon » est fréquent –/ *l'absorption des poussières/ protection contre les traitements abusifs de la vigne*), la régulation climatique (*régulation thermique/ stockage du carbone*) et la régulation de l'eau (*filtration*).

● **Rôle économique** (32 réponses) :

production de bois de chauffage ou matière première industrielle en *l'orientant vers une production de bois d'œuvre* et donc *source d'emploi* dans le cadre d'une *énergie renouvelable* (et avec les bémols évoqués dans la question sur les menaces) ... et, de façon assez marginale (6 réponses seulement) son rôle dans l'alimentation ou la santé (*baies/ châtaignes/ plantes médicinales*).

● **Rôle socio-culturel** (29 réponses) :

les activités récréatives (tourisme, randonnée, chasse, vélo etc) ; de découverte, éducatives (*observations naturalistes/ rôle pédagogique pour les enfants ou à développer pour les propriétaires et les urbains*) ; le bien-être (*calmant/ ressourcement/ évasion/ odeurs tonifiantes*) ; l'esthétique (*mystère/ paysage par excellence/ parenthèse visuelle/ contribue à la définition du paysage régional*).

[47 réponses, souvent détaillées et originales]

● **Une variété d'espèces** (flore et faune) et de tout en abondance, dans quasiment toutes les réponses :

- Variété des espèces d'arbres d'abord, mais cette demande est parfois complétée par l'accent mis sur les feuillus par rapport aux conifères. Ils sont même seuls cités dans la forêt idéale de 5 répondants. Cependant la coexistence apparaît majoritairement (sous des formes diverses : *sur-tout avec des feuillus, mais les résineux sont bienvenus/ en lisière, des feuillus, à l'intérieur, des pins*).

- Variété des plantes, des champignons.

- Variété de la faune : *une faune variée/ mammifères, oiseaux mais aussi invertébrés/ de nombreuses espèces animales, oiseaux et insectes*, qu'on peut y VOIR ou dont on peut voir les traces (*gîtes de cavernicoles/ coulées*).

● **Une végétation étagée** : certes de grands et de vieux arbres (*beaucoup de feuillus géants/ la forêt d'Iraty/ les troncs élancés des grands arbres*) mais aussi un étagement de la végétation dans 1/3 des réponses :

des arbres d'âge varié, des arbustes, des buissons, un sous-bois garni.

... et des espèces adaptées aux conditions locales dans 1/4 des réponses : *une forêt idéale est celle qui est adaptée au sol qui la porte/ des arbres variés adaptés au climat et au terrain dans lequel ils vivent*.

● **Des espaces vastes et variés** (pour 15 répondants). Une forêt doit être :

- *d'un seul tenant/ sur une grande surface/ immense/ assez vaste pour y permettre la vie de grands animaux...* en tout cas pas le petit bois dont on voit les limites.

- assez vaste pour qu'il y ait des espaces divers à l'intérieur de ce grand espace selon 10 répondants, *avec des clairières, des rivières, des mares/ des réserves/ des lagunes/ des endroits inaccessibles*.

● **Une forêt surveillée par l'homme, exploitée de façon raisonnée**

Quelle gestion pour une forêt idéale ? Le sujet est débattu par 29 répondants.

- quelques-uns (3) insistent davantage sur la forêt sauvage, avec un développement autonome, *une diversité d'essences poussant naturellement, avec la plus grande liberté/ évoluant librement vers la sénescence et l'autorégénération / dans laquelle l'homme n'intervient pas*.



Photo C. Gouanelle

- Mais pour la majorité d'entre eux, la forêt idéale est une forêt surveillée, *aidée par l'homme* (incendies, lutte phytosanitaire, *impacts néfastes d'animaux en surnombre* etc.), selon une gradation d'interventions plus ou moins importantes, depuis *la main de l'homme n'est là que pour aider à sa préservation* jusqu'au souhait du maintien du rôle productif de la forêt (même idéale) ...mais sous condition (*elle peut être exploitée, mais avec précaution/ non surexploitée/ sans coupe rase/ sans défoncer le sol/ en respectant les règles de la sylviculture naturelle et continue*), une forêt donc qui permettrait le maintien des activités humaines, *qui ferait aussi travailler*.

● Une présence humaine limitée pour 34 répondants : Les forêts doivent rester des espaces *peu anthropisés/ peu d'humains tous respectueux de la nature* (l'idée et le mot de « respect » reviennent dans plusieurs réponses).

- Les quelques réponses où la chasse est évoquée sont partagées : pas de chasse, ou des réserves partielles et une chasse responsable ?

- Cela implique que la pénétration soit limitée : pas ou peu de routes et une exclusion des engins motorisés (*des sentiers à peine marqués/ les chemins des hommes y ont la largeur d'une coulée de cerf*). On y marche et *chevaux, vélos, kayaks* [sont] *autorisés*.

Dans quelques réponses seulement il est question de *réserves partielles* ou de *parties interdites*.

- C'est une *forêt d'agrément* (mais sans aménagements – le mot n'apparaît que dans quelques réponses et sans précisions) qui permet la solitude, la rêverie, la contemplation et l'observation, *une forêt magnifique très verte en été, très colorée en automne/ un espace où l'on peut se sentir seul ou isolé, inquiet, rêveur, contemplateur/ un lieu sacré de calme et de beauté*.

Fréquentation et activités dans la forêt

Il s'agit de la fréquence des visites et activités en forêt (nombre de fois en moyenne).

Fréquence des visites : 43 répondants

Tous les jours	6
1 fois ou plus par semaine	17
2 ou 3 fois /mois	7
Souvent	4
1 fois par mois	3
Quelques fois par an	6

43 répondants sur la fréquence à laquelle ils vont en forêt (les quelques non-réponses correspondent soit à des « jamais » liés à la santé, soit à l'opposé à des fréquences importantes : *j'habite dans la forêt*)

Outre la sélection particulière des répondants, beaucoup sont des retraités actifs !

Quelques croisements exploratoires sur ce point (sans validité statistique mais ouvrant quelques pistes de réflexion) montrent quelques différences entre les groupes.

- On trouve plus d'hommes dans les fréquences quotidiennes (travaux pour les propriétaires ?) et plus de femmes parmi ceux qui y vont une fois par semaine (club de randonnée, promenades familiales).

- A peu près la même proportion d'actifs et de retraités y vont avec une fréquence élevée mais ce sont plutôt des retraités qui n'y vont que rarement ou qui n'ont pas répondu.

- Sans surprise non plus les habitants de Bordeaux et de la CUB sont moins nombreux à y aller plus d'une fois par semaine et les répondants du Bassin, ou des lacs médocains y vont quotidiennement.

- Presque tous les propriétaires y vont au moins une fois par semaine.

Activités en forêt : 47 répondants

Promenades, balades	27
Randonnées, marche	13
Sport, courir, vélo, VTT, kayak	11
Se ressourcer, s'oxygéner, se détendre	6
Contemplation, observation, photo	19
Cueillette (champignons surtout etc.), pignes, bois	19
Travaux (élagage, coupes plantations)	7
Chasse	2



Photo D. Delestre

Parmi les répondants à ce questionnaire, 12 sont propriétaires et/ou gestionnaires forestiers (sur des surfaces très différentes et exploitant ou pas leur bois). En fait, à côté de ces 12 derniers, 18 répondants ont des liens avec la sylviculture (ex. expert en bois tropicaux), l'agriculture, les métiers de l'environnement, l'enseignement des sciences de la vie, la gestion d'associations de défense.

Conclusion : Cette enquête nous a permis de constater que les adhérents qui ont répondu sont dans l'ensemble très préoccupés par le devenir de nos forêts. La plupart pensent que l'exploitation forestière peut permettre le maintien d'activités humaines variées (de travail et de loisir) mais sous condition de préserver voire de restaurer la biodiversité. ■

Serge Fagette

Naturaliste SEPANSO 24

"Auprès de mon arbre, je vivrais heureux..."

Les **chênes** sont très présents en Dordogne,

Georges Brassens aurait aimé !

Sur notre territoire, il en existe cinq espèces principales :

- **Le chêne pédonculé** et le chêne sessile sont des chênes "nobles", désignés sous le nom de chênes blancs. Le chêne pédonculé est reconnaissable au long pédoncule tenant le gland. Il exprime parfaitement son potentiel sur des sols sains, peu acides voire neutres, bien drainés.

- **Le chêne sessile**, dénué de pédoncule, porte le gland soudé à la branche, et peut se contenter de sols acides, plus secs.

- **Le chêne pubescent** s'épanouit sur les sols calcaires. Il se rencontre dans la forêt des Foulissards, les causses de Pressignac Vicq et de Saint Felix. Il produit la fameuse truffe du Périgord, joyau culinaire !

- **Le chêne Tauzin**, à la feuille très découpée, affectionne les sols acides secs tels ceux des forêts de Liorac, de Verdon et de Lanquais.

- **Le chêne vert**, arbre méditerranéen au feuillage persistant, préfère les sols calcaires exposés au sud. C'est pourquoi il a pris place de Saint Capraise, puis de Trémolat au Sarladais.

- On trouve quelques **chênes liège** en forêt de Verdon (vraisemblablement introduits).

L'étude des pollens fossiles démontre une existence antérieure aux dernières glaciations. Celles-ci terminées, ils ont reconquis nos territoires à partir de leurs pays d'origine (Espagne et Italie).

D'une incroyable longévité, les chênes s'adaptent à tous les sols. Le plus vieux chêne de France situé à Allouville Bellefosse (Haute Normandie), daterait de l'époque de Charlemagne (1 200 ans).

Ils craignent cependant les variations de température brutales et intenses de certains hivers (tel celui de 1956) susceptibles de provoquer une fente du tronc nommée "gélivure".

Une gestion écologique permettrait de préserver des espaces ou vieilliraient ces arbres nobles, véritables réservoirs de la biodiversité.

En effet, un vieux chêne peut héberger une multitude d'animaux : insectes, araignées, oiseaux insectivores, mésanges, passereaux, sitelles, pics, rapaces nocturnes, mammifères.

Il faut également savoir que trois chênes adultes fournissent l'oxygène nécessaire à un homme durant toute sa vie ! ■



Photo Colette Gouanelle

Souvent confondue avec la fouine :

La martre des pins

Très discret, ce petit mammifère de la famille des mustélidés est difficile à observer en milieu naturel. Cousine de la fouine, la martre s'en distingue par sa bavette jaunâtre, celle de la fouine étant blanche. La martre laisse peu d'empreintes en raison des poils recouvrant le dessous de ses pattes. Elle se déplace silencieusement sur le manteau neigeux, notamment en montagne.

Depuis quelques années, la martre des pins ou martre commune (*Martes martes*) est de plus en plus présente en Dordogne, peut-être à cause de l'expansion naturelle de l'écureuil roux dont elle est un prédateur. Elle le chasse surtout l'hiver, par temps de neige.

La nourriture de ce carnivore se compose également de petits mammifères, oiseaux, insectes et fruits forestiers. Son choix de proie varie en fonction des saisons, de la localité, de la nature, de la forêt et de l'année. Bien qu'abusivement classée nuisible par le Ministère de l'écologie, elle joue un rôle important dans la régulation des rongeurs en surnombre.

Très présente sur le canton de Lalinde, je l'ai observée en forêt de Liorac lors de son départ en chasse, à la tombée de la nuit. Quand elle n'est pas en quête de nourriture, elle peut gîter dans un vieux nid d'écureuil.

Le cingle de Saint Front accueille ce mini prédateur où je l'ai rencontré force fois avec le blaireau pour concurrent. Elle y loge dans de nombreux trous de rochers et change souvent de gîte. Par mauvais temps ou grand froid, elle peut rester plusieurs jours sans manger, à l'abri dans sa cachette. Garder le poulailler bien tenu et fermé la nuit le protégera de sa visite !

Laissons vivre la martre, maillon indispensable de notre écosystème et de la biodiversité. ■

La Mazière

A. Dal Molin

Conservateur RNN de La Mazière

*Centre des oiseaux blessés :
un hôpital cultivant l'excellence*

Pour ses 30 ans d'existence, le Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage d'Aquitaine créé et géré par la SEPANLOG à Tonneins, vient de se voir décerné le 1^{er} Prix Biodiversité des Initiatives Occitanes de la Fondation Banque Populaire pour son dossier « Réinsertions réussies pour un nouvel envol dans la vie », le Jury ayant été « particulièrement sensible au double but poursuivi : la préservation de la biodiversité comme celle d'une chance donnée à un jeune de se spécialiser dans ce type d'emploi en suivant des formations valorisantes ».

Pour le Président JP Lacave, « cette distinction, au-delà de la symbolique qu'elle représente, vient couronner les efforts d'une association qui conjugue au quotidien tout ce qu'elle incarne à commencer par la préservation d'un legs que nous avons emprunté aux générations futures et auxquelles nous devons le transmettre dans le meilleur état possible. Quant au dossier qui nous intéresse, nous avons tenu à ajouter à nos missions habituelles un volet sociétal, celui de la lutte pour l'emploi des jeunes en créant, dans un premier temps, un poste dans le cadre des Emplois d'Avenir. Et à tous ceux qui parlent à propos de ces postes de « gadget sans avenir » j'aimerais rappeler que sur les 5 postes d'emplois Jeunes que

nous avons créés en leur temps, 4 ont été pérennisés, le dernier n'ayant pu l'être pour cause de défection de la personne concernée ! Lutter pour la préservation du cadre de vie de l'Homme, comme le précisent nos statuts, c'est aussi se pencher sur l'emploi qui, le plus souvent conditionne la qualité du cadre de vie en question ». ■

Si vous voulez aider, vous aussi, le Centre, parrainez donc l'un de ses pensionnaires en envoyant un don à :

Centre Régional de Sauvegarde de la Faune Sauvage
Chez Mme DUPOUY
« Jean Blanc »

47220 FALS



Johan (Contrat Emploi d'avenir)
et « son » Balbuzard pêcheur

Marais de
Bruges

D. Cheyrou

Conservateur RNN Marais de Bruges

*Un avenir sombre
pour la Cistude dans
le Marais de Bruges !*

La population de Cistudes d'Europe du Marais de Bruges, encore forte de plus de 140 individus reproducteurs et dont le domaine vital est en grande partie dans le périmètre de la réserve naturelle vient de subir un rude coup qui pourrait s'avérer fatal si rien n'est fait pour y remédier.

En effet, une nouvelle entreprise vient de s'implanter dans la zone de Fret de Bruges au sud de cette dernière, contre la réserve naturelle, secteur qui constitue un site majeur de ponte pour cette tortue indigène.

Malgré de très nombreuses alertes et interventions, réunions avec la CUB et la Mairie de Bruges, courrier au Président de la CUB (resté sans réponse à ce jour) et sans que personne ne semble se soucier de la demande d'autorisation dérogatoire de destruction d'espèces protégées (articles L.41-1 et L.411-2 du code de l'environnement) nécessaire à la réalisation de cette nouvelle infrastructure impactant une espèce protégée et un de ses habitats, l'entreprise Ducros obtenait un permis de construire fin juin 2013, pour s'implanter là comme si rien n'était.

Les travaux ont débuté début octobre, et, en quelques heures, ce site de ponte essentiel pour la population locale de cistudes était complètement bouleversé par les engins de terrassement.

Au moment où « biodiversité » et « développement durable » sont dans tous les discours, la construction de cette infrastructure aura non seulement des conséquences très importantes sur la pérennité de cette population en détruisant son principal site de ponte, mais aussi en perturbant la quiétude d'étangs de la réserve qui jouxtent la zone, lieux de vie pour la Cistude et bon nombre d'autres espèces.

La SEPANSO a déposé plainte pour destruction d'espèce protégée et de son habitat. ■

Dimitri Delorme

Garde animateur RNN Banc d'Arguin

Une petite bête étonnante...

En partenariat avec la Société Linnéenne de Bordeaux une étude visant à inventorier certains taxons d'insectes présents sur le banc d'Arguin devrait être réalisée au cours des deux prochaines années.

Les trouvailles pourraient s'avérer très intéressantes puisque le banc d'Arguin est un des derniers espaces littoraux aquitains non assujettis au nettoyage mécanisé des plages connu pour entraîner un appauvrissement de la biodiversité.

Au cours de phases de prospection préliminaires, les entomologistes de la Société Linnéenne ont d'ores et déjà eu la surprise de découvrir une espèce de Staphylin*, *Bledius subniger*, inconnue en France, même si sa présence avait été signalée, au plus proche de chez nous, au nord de l'Europe et en Espagne.

Cette espèce vit sur l'estran où elle creu-



Photo A. Rose

se de petites galeries sous la surface du sédiment. A marée haute, ces galeries renferment des poches d'oxygène qui permettent à cet Insecte non aquatique de respirer. Bien que sa biologie soit encore peu connue, il semblerait que ce petit Staphylin d'environ 3 millimètres se nourrisse d'algues microscopiques.

Sur la réserve, cette trouvaille s'est produite dans des secteurs sableux abrités de la houle et non soumis au piétinement humain car situés dans une zone de protection intégrale délimitée pour assurer la tranquillité d'une partie de l'avifaune.

En matière de conservation de la biodiversité, cela vient renforcer l'intérêt d'existence de tels secteurs interdits à toute activité humaine. ■



Photo S. Labatut

*Famille d'insectes de l'ordre des Coléoptères comprenant près de 2000 espèces en France.

Sébastien Labatut

Garde technicien RNN Cousseau

Actualisation de l'inventaire des Invertébrés de Cousseau

Dans le premier plan de gestion de la réserve, réalisé en 2001, 535 espèces d'Invertébrés avaient été identifiées. Depuis lors, le personnel de la réserve a participé à l'actualisation de cet inventaire. Les Libellules ont fait l'objet d'un suivi par Pascal Grisser. Des captures d'Arachnides ont été effectuées par piégeage dans le marais par Aurélien Plichon en 2004, les espèces récoltées ont été confiées pour détermination à un spécialiste, Marcel Cruveillier, de l'Association Française d'Arachnologie. D'autre part, de nombreux Coléoptères Carabidae ont également été capturés dans ces pièges et ont été confiés à Luc Barbaro de l'INRA pour détermination. Puis une étude entomologique globale, coordonnée par Sébastien Labatut, a été réalisée par la Société Linnéenne de Bordeaux sur deux ans (2010-2011). Cette étude a permis d'identifier 1169 espèces d'invertébrés dont 1148 Insectes. Dans le nouveau plan de gestion de la réserve (en cours d'achèvement), 1484 espèces d'invertébrés y sont maintenant notées.

L'actualisation d'un inventaire entomologique est une vaste entreprise et il est impossible d'avoir une liste exhaustive. Toutefois, afin de mieux appréhender la diversité entomologique de Cousseau, des prélèvements d'Insectes sont régulièrement effectués et une étude sur les Hyménoptères Apidae (Abeilles sauvages) a été entreprise cette année : nous avons réalisé les captures des Apidae (avec des pièges et à vue) et les espèces récoltées seront confiées à David Genoud pour identification.

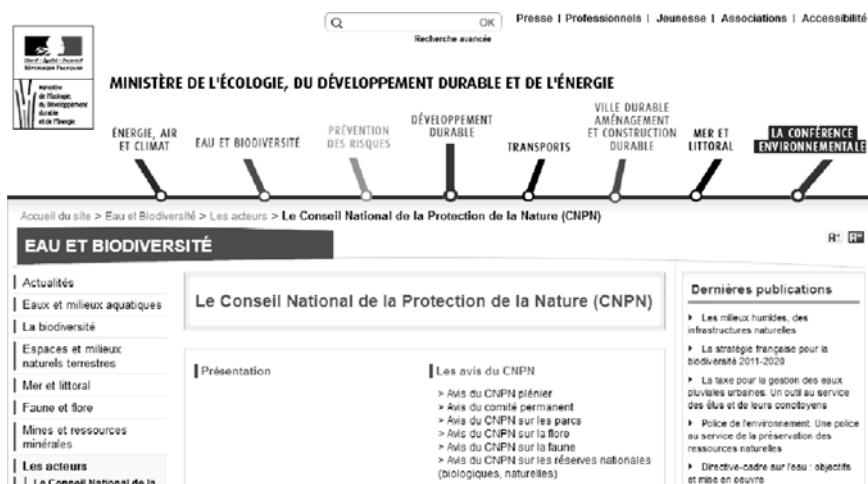


Parmi les 1484 Invertébrés, 138 espèces présentent un intérêt patrimonial et attestent de l'intérêt écologique du site de Cousseau, telle que *Omophron limbatum* un Coléoptère Carabidae prédateur, rare en Gironde, qui vit le jour sous le sable humide au voisinage de points d'eau douce (cf. photo ci-dessus). ■

Qu'est-ce que le Conseil National de Protection de la Nature ? A-t-il les moyens d'arrêter l'érosion de la biodiversité ?

Bien mis en évidence sur la page d'accueil du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, il est présenté simplement comme une commission consultative donnant son avis au Ministre sur les moyens propres à préserver et à restaurer la diversité de la faune et de la flore sauvages et des habitats naturels.

<http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-acteurs-.html>



Pas jeune ce CNPN, puisque créé en 1946, à l'origine pour participer à la définition des statuts des parcs nationaux, étoffé en 1976 avec la loi sur « la protection de la nature », puis en 1989 « renforcé » par l'application des Directives européennes « Oiseaux » et « Habitats-Faune-Flore », le CNPN examine pour avis et expertise la plupart des sujets touchant à la protection de la biodiversité sous toutes ses formes ! Il est normalement, bien qu'il soit difficile d'en juger sur le terrain, systématiquement consulté sur les moyens destinés à assurer la protection des espaces naturels et le maintien des équilibres biologiques auxquels ils participent ! Eh oui !

Ces avis s'appuient sur 40 membres dont 20 membres de droit, les premiers nommés sont les 5 fonctionnaires représentant les Ministères de l'Agriculture, l'Équipement, l'Intérieur, la Culture et la mer (qui doivent peser de tout leur poids pour emporter le morceau dans leurs projets même à l'encontre de la biodiversité ! Ce qui n'est pas un souci majeur pour eux) On trouve des directeurs de l'office des forêts, de la chasse et de la faune sauvage, le directeur du Museum National d'Histoire Naturelle et en dernier le président de la ligue de protection des oiseaux et le président du Fonds Mondial pour la Nature, WWF-France et enfin 20 membres choisis par le Ministre sur proposition des associations de protection de l'environnement agréées au titre de l'art L141-1 du code de l'environnement ayant un caractère régional, c'est dans cette partie que l'on trouve la SEPANSO !

Ce CNPN rend six sortes d'avis ! Les plus fournis sont rendus par le CNPN Plénier ! Trois pages sur le site mais chargés dans le désordre et ne remontant pas au delà de 2012, le Comité permanent donne six avis dont deux sur le projet de Notre Dame des Landes, un daté du 10 septembre 2013 signé du président du CP qui demande à l'Etat de revoir la procédure d'instruction des projets d'aménagement du territoire...Celui du 21 octobre reprend celui du 5 juillet 2012 qui demandait des inventaires complémentaires floristiques et faunistiques, ainsi qu'une « attention spécifique » à la conservation du Pluvier doré et le Flûteau nageant !

Le Conseil National de Protection de la Nature propose et l'Etat dispose !

Sur le site du Ministère, quelle joie d'apprendre que la France a reconduit sa stratégie pour la biodiversité 2011-2020 en promettant pour 2014 une loi protégeant la biodiversité et la création d'une agence française pour la biodiversité ! Une loi et une instance de plus pour noyer « le poisson » !

En attendant, le Ministre s'est dépêché sans état d'âme à signer les dérogations à destruction d'habitats et d'espèces protégées autorisant une route supplémentaire appelée pudiquement « déviation » pour que roulent les petits bolides ! Il paraît que, sur les 20 000 véhicules traversant actuellement le Taillan- Médoc il en restera plus de 12 000 qui continueront à traverser cette commune !■

F.C.

« Points noirs » environnementaux en Gironde

1. Centrale nucléaire du Blayais

La centrale nucléaire du Blayais, située en zone inondable et avec ses 4 réacteurs de plus de 30 ans fonctionnant avec un combustible enrichi au plutonium (MOX), représente un risque majeur pour la Gironde et l'Aquitaine et un souci permanent pour les populations environnantes. Par ses immenses besoins en eau et ses rejets chimiques et radioactifs, cette centrale contribue aussi à l'affaiblissement de la biodiversité aquatique de l'estuaire.

2. Centre d'enfouissement de déchets de Lapouyade

Ce centre qui s'étend sur plus de 100 ha au détriment des milieux forestiers, constitue un formidable aspirateur à déchets (430 000 tonnes/an) pour la Gironde et au-delà, ainsi qu'une machine à sous. Agrandi récemment, en violation du Plan Départemental des déchets, il représente une verrue monstrueuse dans les paysages du Nord Gironde, et une source de nuisance pour les riverains (trafic de camions...). Les seules solutions véritablement soutenables sont la réduction des déchets à la source, ainsi que le renforcement du tri et du recyclage.

3. Qualité des eaux du Bassin d'Arcachon

Malgré l'apport des marées, la qualité des eaux du Bassin d'Arcachon se dégrade sous l'effet des activités humaines et de l'urbanisation : molécules indésirables (insecticides, pesticides...) en provenance du bassin versant, hydrocarbures issus du motonautisme, rejets du wharf de La Salie qui se réintroduisent partiellement dans le Bassin à la faveur des courants. La création attendue du Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon pourrait contribuer à la résolution globale de ce vaste problème.

4. Erosion de la biodiversité aquatique dans l'estuaire de la Gironde

La disparition de certaines espèces comme l'esturgeon européen, l'anguille ou la grande alose est symptomatique de l'érosion continue de la biodiversité dans l'estuaire de la Gironde, sous l'effet de facteurs locaux (bouchon vaseux, pollutions, exploitation des granulats...) ou globaux (réchauffement des eaux). Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'estuaire (SAGE), adopté en août 2013, vise à freiner l'érosion de la biodiversité et à restaurer les espèces les plus menacées.

5. Consommation des sols

Les espaces agricoles, naturels et forestiers de Gironde se réduisent comme peau de chagrin, sous l'effet de l'étalement urbain, et des projets d'infrastructures de transports, de gravières, de centres commerciaux ou de centrales photovoltaïques au sol. Face aux intérêts économiques en jeu, les lois Grenelle et les nouvelles procédures de concertation mises en place à ce jour (CDCEA...), se révèlent impuissantes à ralentir cette évolution insoutenable. La seule solution reste le plus souvent la voie du recours juridique.



REJOIGNEZ-NOUS !

NOM

PRENOM

ADRESSE

.....

.....

TEL

EMAIL

DATE DE NAISSANCE

PROFESSION

TARIFS

☐ Adhésion individuelle
+ abonnement SON 35 €

☐ Adhésion familiale
+ abonnement SON 47 €

☐ Abonnement simple SON 19 €

☐ Adhésion individuelle simple 20 €

☐ Adhésion familiale simple 32 €

☐ En plus de mon adhésion, je fais un don à la
SEPANSO de €

Un reçu fiscal vous permettant de bénéficier d'une réduction d'impôt égale à 66 % du montant de votre don vous sera adressé.

SECTIONS LOCALES

La Fédération SEPANSO compte 5 sections départementales. Renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à la section de votre choix (cochez ci-dessous) :

☐ SEPANSO Pyrénées-Atlantiques

☐ SEPANSO Dordogne

☐ SEPANSO Gironde

☐ SEPANSO Landes

☐ SEPANSO Lot-et-Garonne

Règlement à l'ordre de la section locale. Adresses au verso.

Abonnements simples SON à libeller et à retourner directement à la Fédération SEPANSO.

FÉDÉRATION SEPANSO

1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.fed@orange.fr
Internet : www.sepanso.org

ASSOCIATIONS AFFILIÉES

Reconnue d'utilité publique, affiliée au niveau national à la Fédération française des associations de protection de l'environnement, France Nature Environnement, la SEPANSO est une fédération régionale regroupant des associations départementales et spécialisées :

- **SEPANSO PYRÉNÉES-ATLANTIQUES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
Domaine de Sers - 64000 PAU
Tél. 05.59.84.14.70
Email : contact@sepansobern.org
- **SEPANSO DORDOGNE**
13 place Barbacane - 24100 BERGERAC
Tél-Fax. 05.53.73.12.71
Email : sepanso24@wanadoo.fr
- **SEPANSO GIRONDE**
1 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél. 05.56.91.33.65 - Fax. 05.56.91.85.75
Email : sepanso.gironde@wanadoo.fr
- **SEPANSO LANDES**
Chez Monsieur Georges CINGAL
1581 route de Cazordite - 40300 CAGNOTTE
Tél. 05.58.73.14.53
Email : georges.cingal@wanadoo.fr
- **SEPANSO LOT-ET-GARONNE**
Chez Madame Nicole DUPOUY
Jean Blanc - 47220 FALS
Tél-Fax. 05.53.67.14.11
Email : sepanso47@sepanso.org
- **AQUITAINE ALTERNATIVES**
Maison de la Nature et de l'Environnement
3 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Email : aquitaine.alternatives@gmail.com
- **CREAQ**
Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine
5 rue de Tauzia - 33800 BORDEAUX
Tél-Fax. 05.57.95.97.04
Email : creaq@wanadoo.fr
- **LPO AQUITAINE**
Ligue pour la Protection des Oiseaux
433 ch. de Leyssotte - 33140 VILLENAVE D'ORNON
Tél. 05.56.91.33.81 - Fax. 05.56.91.33.13
Email : aquitaine@lpo.fr

6. Projet de déviation routière du Taillan

Conçue au siècle dernier, la déviation du Taillan qui menace une des zones les plus riches en biodiversité de Gironde est l'exemple même de ce qu'on ne croyait plus possible aujourd'hui. Avec 78 espèces de faune protégée, sans compter bien sûr, toutes les espèces non protégées et celles, protégées ou non, qui sont passées au travers des inventaires, pour à peine 7.850 m de route nouvelle, cette déviation, si elle voit le jour, détiendra peut-être le record français des destructions par km linéaire.

7. Chantier de la LGV Tours-Bordeaux

Le chantier en cours de la LGV Tours-Bordeaux impacte lourdement sur plus de 30 km, les milieux naturels, forestiers et agricoles du Nord Gironde, ainsi que la qualité de vie des riverains. Le site Natura 2000 des vallées de la Saye et du Meudon et la zone humide de la Virvée sont particulièrement touchés. L'emprise considérable d'une telle infrastructure de transport (en moyenne 17,5 hectares par km de ligne nouvelle) explique ses impacts sur l'environnement et les paysages. Ce chantier justifie nos craintes vis-à-vis des projets de LGV Bordeaux/Toulouse et Bordeaux/Espagne.

8. Camions européens en transit Nord/Sud en Gironde

L'intense flux quotidien de camions européens (environ 10 000 poids lourds/jour) en transit Nord-Sud, constitue un enjeu environnemental majeur en Gironde.

Outre ses effets de congestion des infrastructures, ce trafic provoque d'importantes émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques en tout genre, et agresse la qualité de vie des riverains. Comme l'ont montré les retours d'expérience dans plusieurs pays d'Europe, la mise en place d'une éco-redevance pour les poids lourds constitue un des moyens les plus efficaces pour maîtriser l'évolution de ces flux routiers insensés.

9. Pollution de l'air dans l'agglomération bordelaise

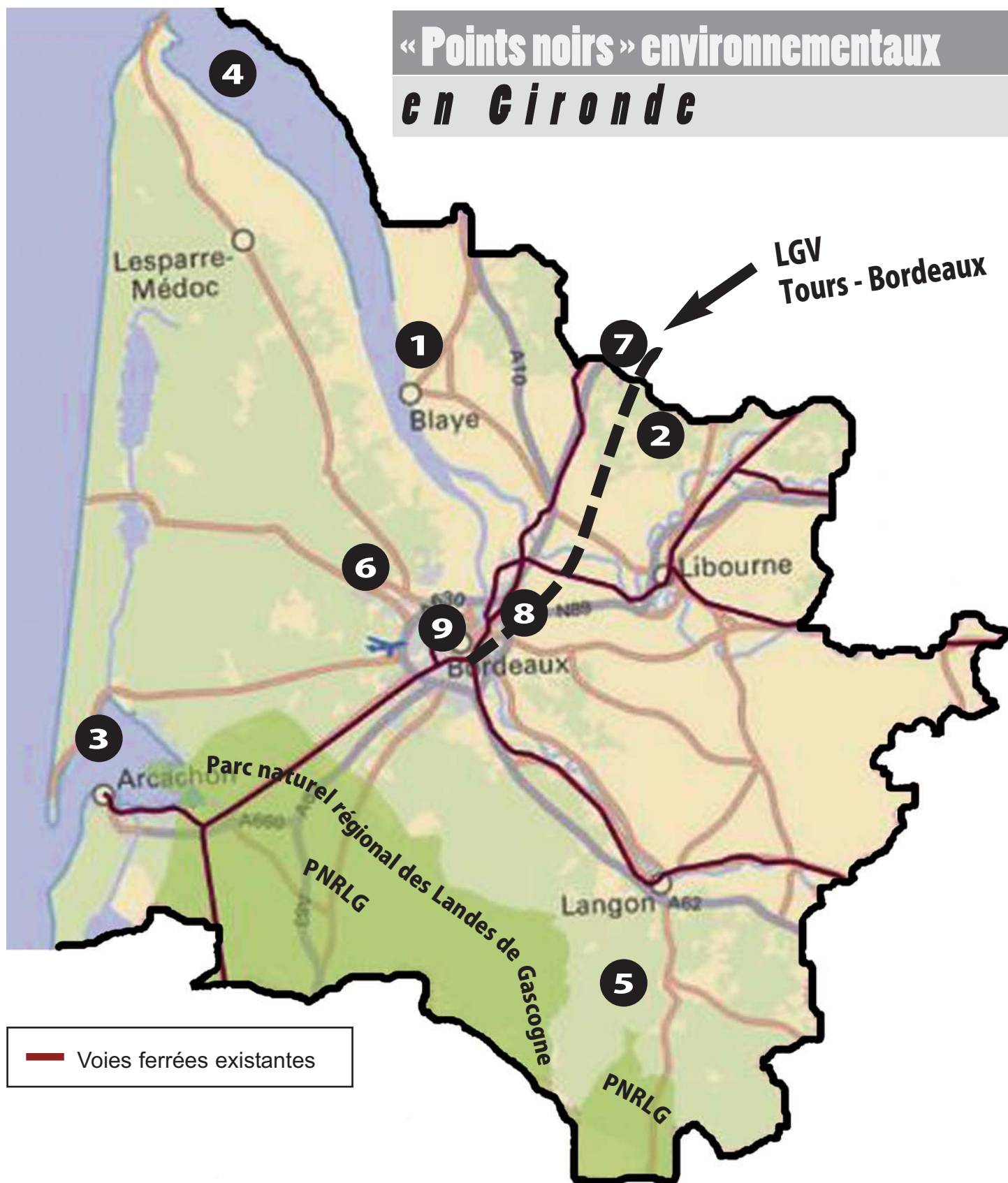
Malgré les mesures mises en place à ce jour, la pollution de l'air constitue un enjeu de santé majeur, puisque près de 40 000 habitants de l'agglomération bordelaise vivraient dans des zones à risques, pour cause d'excès de particules fines ou de dioxydes d'azote dans l'atmosphère. Le trafic routier représente un facteur prépondérant de cette pollution de l'air. Une raison de plus pour maîtriser le trafic de camions en transit Nord-Sud et limiter l'étalement urbain source de trafic routier, et favoriser les transports collectifs ou les modes de déplacement doux (vélos et marche à pied).

10. Gravières

L'ouverture incessante de nouvelles gravières en Gironde est une cause importante de consommation de sols, de dégradation des paysages et d'atteinte à la qualité des eaux.

Si on rajoute à cela le fait que le transport de granulats constitue 10% du trafic routier de poids lourds, il est impératif de commencer à maîtriser nos besoins en granulats, tout particulièrement pour des projets dispendieux et à l'utilité contestée, comme le Grand Stade de Bordeaux, le Grand Pont Levant ou les lignes ferroviaires à grande vitesse du Sud-Ouest. ■

« Points noirs » environnementaux en Gironde



— Voies ferrées existantes



Dépôt légal : 3ème trimestre 2013
Imprimerie Sammarcelli
25 cours Edouard Vaillant - 33300 Bordeaux



Directeur de la publication Sud-Ouest Nature : P. Davant
Rédactrice en chef : C. Gouanelle
Comité de lecture et de rédaction :
P. Barbedienne - F. Couloudou - C. Gouanelle - D. Delestre - J.M. Froidefond
Mise en page : S. Courjaud



Photo C. Gouanelle



Photo P. Barbedienne

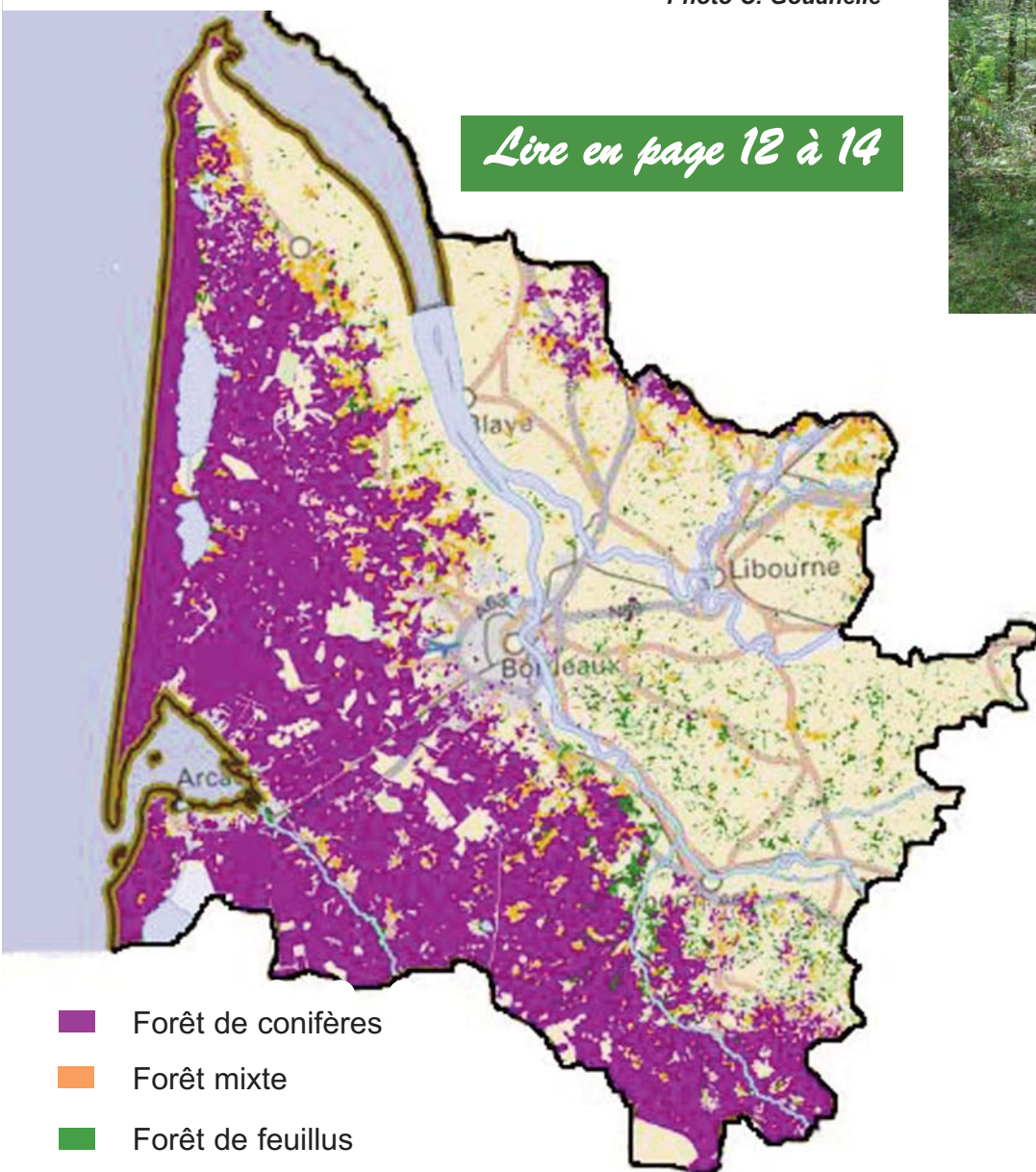


Photo P. Barbedienne



Photo P. Barbedienne



Photo C. Gouanelle